

Conseil Communal
Aigle



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 9 DÉCEMBRE 2021 - AIGLE - SALLE DES COMMUNES - CHÂTEAU D'AIGLE

Président : M. Didier BADAN
Secrétaire : Mme Véronique DELADOEY
Scrutateurs : Mme Romaine MERMINOD
M. Jean-François CROSET
Huissier : M. Laurent RISSE

M. le Président Didier BADAN ouvre 5ème séance de la législature 2021-2026, il est 19 h 00. Il passe la parole à la secrétaire pour l'appel.

1. APPEL, ADOPTION PV ET COMMUNICATIONS

1.1 APPEL

M. le Président Didier BADAN ouvre 5ème séance de la législature 2021-2026, il est 19 h 00. Il passe la parole à la secrétaire pour l'appel.

1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Didier **BADAN**, Président, informe qu'une demande émanant d'un Conseiller soutenu par son groupe, lui est parvenue lui demandant de retirer les points 2.3. et 2.4 de l'ordre du jour, prétextant que cela contrevenait à l'article 43 du Règlement du Conseil. L'ordre du jour de cette séance a été établi en accord entre le Syndic et lui-même, respectant ainsi l'article 25 de ce même Règlement qui stipule : " Le Président convoque le Conseil par écrit. La convocation doit mentionner l'ordre du jour établi d'entente entre le bureau et la Municipalité (président et syndic)". Cependant, l'article 43 stipule : " Les commissions doivent déposer leur rapport et leurs conclusions par écrit au greffe municipal, pour reproduction et distribution à tous les membres du Conseil, au moins 10 jours avant la séance, cas d'urgence réservés par le bureau". Afin de vouloir respecter une plus large démocratie, M. le Président demande, par votation ce soir, si le plénum accepte que les préavis 2021-26, sis aux points 2.3 et 2.4, soient portés à l'ordre du jour. Ensuite, il sera passé au vote pour approbation.

La discussion est ouverte :

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) fait remarquer que ces préavis sont déjà à l'ordre du jour.

M. le Président ajoute que suite à une réclamation par mail, il lui a été conseillé de procéder ainsi. Il demande si le Conseil accepte de porter ces deux points à l'ordre du jour. Ensuite, il sera approuvé. Certains ont prétendu que les rapports ont été déposés 8 jours et non 10, ne respectant alors pas l'article 43. Mais il n'est pas dit qu'ils ne peuvent pas être déposés dans les 10 jours.

M. Alexandre **FAVRE** comprend bien, mais s'ils sont mentionnés dans l'ordre du jour, la question n'est-elle pas plutôt de les enlever et non de les porter, étant donné que dans le document qu'il a sous les yeux, ils y sont déjà. Il suggère de poser la question inverse.

M. le Président répète la question sur laquelle il faut voter, à savoir si les Conseillers acceptent que les points 2.3 et 2.4 soient laissés à l'ordre du jour.

M. Jean-François **SCHNEGG** (les Verts) fait partie des gens qui se sont opposés à la mise à l'ordre du jour des points mentionnés. Ceci en raison d'un règlement qu'il croyait être une loi inaliénable, égale pour tous. Il est nouveau au sein de ce Conseil, mais il lui semble avoir eu aussi affaire à des histoires légales dans sa vie, heureusement pas à son encontre et il a toujours pensé qu'un règlement avait force de loi et que la loi devait être respectée par tous, les petits comme les grands. Tenant compte que le rapport de la commission a été déposé moins de 10 jours après l'élaboration ou la publication de l'ordre du jour, il considère que ces points-là ne respectent pas le règlement. Et indépendamment de son parti, il pense que dans un état de droit, il ne faut pas contourner les règlements sous prétexte de "je ne sais quoi" ou de "je ne sais qui". Il propose, ceci en accord avec sa conscience et il espère celle des Conseillers, de supprimer ces points à l'ordre du jour.

Mme Anne **CROSET** (EA) à l'échine assez souple, mais sur ce point, elle abonde tout à fait dans le sens de M. SCHNEGG. Parce que de deux choses l'une : ou il y a un règlement qu'il faut essayer de respecter, ou nous nous asseyons dessus quand cela nous arrange. Et alors, à ce moment-là, on risque de faire un peu tout et n'importe quoi. Le règlement est justement là pour éviter de partir dans tous les sens. Elle pense que la demande de M. SCHNEGG est fondée.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, encourage, au nom de la Municipalité, à maintenir et de porter ces deux sujets à l'ordre du jour. Effectivement, ces préavis datent de fin octobre, début novembre. La commission permanente avait été créée précisément dans le but de pouvoir être réactif aux demandes de la Municipalité en fonction de l'actualité et des opportunités. L'opportunité est bien là et elle a aussi besoin de pouvoir avoir deux autres principes assez forts, des principes de réactivité et de crédibilité. Il rappelle qu'une autorisation de vendre ne revêt pas une obligation, il y a aussi un prix minimum qui est proposé et un certain nombre de contraintes, comme expliqué en commission, qui sont liées aux énergies renouvelables et qui seront largement spécifiées dans l'acte notarié. Pour celles et ceux qui ont déjà eu un acte notarié de la commune, celle-ci y met "ceinture et bretelles" pour se prémunir de toute déviance en lien avec une vente ou une mise en location. L'importance du traitement de ce jour, c'est que des décisions devront intervenir pour certains partenaires à la fin de l'année, mais surtout dans le courant du mois de janvier. M. le Syndic ne va pas rentrer dans le fond du sujet, il espère pouvoir faire place au débat tout à l'heure. Mais comme peuvent le confirmer ses collègues, la Municipalité a eu, la semaine dernière encore, des rencontres extrêmement importantes à Lausanne et ne se trouve pas en présence que d'un seul et unique promoteur. Ce site est un site stratégique, surveillé et accompagné par l'État de Vaud. Les Sociétés avec lesquelles la commune est en contact sont des sociétés également stratégiques, des compagnies régionales pour certaines, voire nationales pour d'autres. Le rapport étant daté du 30 novembre, M. DEVAUD comprend ce temps assez court de 9 jours permettant de traiter ce sujet dans les groupes et pourrait bien sûr faire un mea culpa, mais ces préavis auraient peut-être probablement dû avoir une notion d'urgence. La Municipalité imaginait, fin octobre, pouvoir laisser place à plusieurs séances de commission si nécessaire, jusqu'à un traitement ce jour. Il appelle, au nom de la Municipalité, à faire preuve ce soir de pragmatisme, vs un peu de formalisme. Les règles sont écrites, le Conseil les applique, mais il peut décider de pouvoir contrevenir à ces règles lorsque le sujet l'appelle. Il enjoint réellement à porter ces points à l'ordre du jour, a laissé place au débat et que si besoin, de plus amples informations seront transmises lors de la discussion, si nécessaire à huis clos. L'entier des informations sera donné avec toute transparence qu'il est possible de donner à ce jour. Il remercie l'Assemblée de bien vouloir soutenir le maintien de ces deux points à l'ordre du jour.

M. Marcel-Jacques **BACCA** (EA) a bien entendu les paroles de M. le Syndic, mais eu égard à la législation en

vigueur, il croit que ses paroles sont vaines et que le Conseil ne doit pas voter. Le bureau doit simplement retirer ces deux points à l'ordre du jour. Il en va de la crédibilité de cette Assemblée. Quant au problème du temps qui presse, il est connu ; la CoFin a essayé d'avoir des précisions, il leur a été répondu qu'il était trop tard. Tout doit être fait dans la précipitation et prendre une décision sur une vente de 70'000 m² dans la précipitation, pour lui, cela s'assimile tout simplement à de la bêtise. Il faut pouvoir étudier ce dossier avant de donner le feu vert et ce n'est pas un mois de retard qui va changer les choses. Il remercie le Plénum de bien vouloir refuser de mettre ces points à l'ordre du jour.

M. le Président affirme que ce n'est pas au bureau de décider, mais bel et bien à l'entier du Conseil communal.

Cette discussion n'appelant pas d'autre commentaire, les points 2.3 et 2.4 sont soumis au vote pour leur maintien à l'ordre du jour. A main levée, ceux-ci sont **acceptés à la majorité** des membres présents (**OUI : 29 // NON : 22 // ABSTENTIONS : 7**)

L'ordre du jour se présente comme suit :

1.1 Appel

1.2 Approbation de l'ordre du jour

1.3 Communications du Président

2.1 Préavis municipal N° 2021-27 du 1er novembre 2021, relatif à la fixation du plafond d'endettement pour la législature 2021-2026

2.2 Préavis municipal N° 2021-29 du lundi 25 octobre 2021, relatif au budget 2022

2.3 Préavis municipal N° 2021-28 du lundi 1er novembre 2021, relatif à la mise à disposition ou la vente d'une fraction de la parcelle N° 2839 en Zone Industrielle pour l'implantation d'un projet industriel de production, de distribution et d'utilisation d'énergies renouvelables et une demande de crédit pour la réalisation d'infrastructures routières

2.4 Préavis municipal N° 2021-26 du lundi 25 octobre 2021, relatif à la vente d'une fraction de la parcelle N° 1279 en Zone Industrielle comprenant une piste de moto-école

2.5 Préavis municipal N° 2021.19 du lundi 28 juin 2021, relatif à la réfection des dessertes agricoles (étape 2)

3. Réponses aux interpellations, postulats, motions

4. Communications de la Municipalité

5. Propositions individuelles

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres modification, au vote, **l'ordre du jour est accepté à la majorité** des membres présents.

1.3 COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Courriers

- Courrier de M. BRUNSCHWEILER affirmant son mécontentement envers la séance d'information des

TPC du 25 novembre dernier. Le courrier est à disposition sur le bureau du Conseil.

- Démission François DELADOEY (UDC) :

"Monsieur le Président,

Par la présente et selon l'art. 10 du règlement du Conseil, je vous fais part de ma démission avec effet au 31.12.2021 de notre organe législatif communal.

Après quinze ans passés au Conseil, je pars avec une pointe d'émotion et surtout une grande satisfaction, celle d'avoir donné de mon temps et de mon énergie pour le bien de la collectivité.

Parmi vous, j'ai retenu de précieux enseignements, car être au Conseil est en soit une exigeante école de vie, où relativiser en est le dogme et où le dialogue et consensus en sont les méthodes et principes.

Siéger à 70 élus, représentant plusieurs groupes politiques aux idées parfois, voire souvent, divergentes, est un bel exercice de dynamique de groupe qui oblige à une forme de modestie et de relativisme. Tout cela dans un respect mutuel allant au-delà des clivages partisans et c'est pour moi le signe d'une démocratie en bonne santé.

Pour tout cela je vous en suis reconnaissant et vous en remercie, Chers Collègues Conseillères et Conseillers.

In fine, je ne quitte personne fâché, soyez certain ! Je souhaite simplement être plus présent pour mon cercle familial et pouvoir me concentrer sur mes exigences professionnelles.

Je conclus en vous souhaitant de très bons débats constructifs pour la suite de votre mandat, ainsi que de très belles Fêtes de fin d'année et je vous adresse, Chers Collègues, mes cordiales salutations".

Bureau du Conseil

- D'entente avec la Municipalité, une séance de Conseil communal supplémentaire a été agendée en date du 3 février 2022, à 20 h 00 à l'Aiglon. Elle traitera le PDICom ainsi que le futur préavis de l'Hôtel de Ville.

2. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

2.1 PRÉAVIS MUNICIPAL N°2021-27 DU LUNDI 1ER NOVEMBRE 2021 RELATIF À LA FIXATION DU PLAFOND D'ENDETTEMENT POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026

M. le Président informe de la façon dont il entend suivre le débat : **1.** lecture du rapport de majorité, **2.** lecture du rapport de minorité, **3.** discussion sur les rapports, **4.** vote sur le rapport de minorité, **5.** vote sur le rapport de majorité.

Mme Virginie **CRAUSAZ** (PLR) donne lecture du rapport de majorité.

M. Marcel-Jacques **BACCA** (EA) donne lecture du rapport de minorité.

La discussion est ouverte sur les deux rapports :

M. Christian **SPUEHLER** (PLR) pense que le Conseil ne pourrait aisément, de cet objet, faire un débat que de chiffres. Il souhaite ici proposer de réfléchir en termes de plafond d'endettement, où comme une limite économique à ne pas dépasser, mais aussi comme une limite politique. Il a pu lire, dans le préavis de la

Municipalité, qu'elle insiste sur le fait qu'elle souhaite respecter ce plafond d'endettement établi pour la durée de la législature. En tant que membre de la CoFin qui a pu interagir avec les membres de la Municipalité qui ont présenté le plan des investissements pour les années à venir et discuter sur le préavis du plafond d'endettement, ce qu'il a entendu est un discours de responsabilité, un discours de reconnaissance du fait que la situation nécessite un pilotage de trajectoire qui est équilibré et que finalement effectivement, des choix vont être faits. Il y a aujourd'hui une situation au temps T. M. SPUEHLER n'est pas économiste ou macro-économiste, il se gardera donc de prédire l'évolution des taux d'intérêt, même si cela fait très longtemps qu'il pense qu'ils montent. Et on a aussi également une situation, qui, par définition, va être dynamique. Dynamique, par le fait que la population augmente déjà, elle va continuer d'augmenter et cela va avoir une incidence sur l'assiette fiscale. Des investissements vont devoir être faits. Il y aura des éléments qui ne sont pas prévus aujourd'hui, qui vont survenir, ainsi que des situations où les investissements qui sont aujourd'hui envisagés, pourront ou devront être reportés pour des raisons que l'on ne connaît pas. Dans ce cadre-là et par rapport au discours qu'il a entendu au sein de la CoFin, il pense qu'il est important de se dire que cette limite qui est politique, finalement, donne la responsabilité, pour la Municipalité et le Conseil communal, de piloter de la façon la plus sereine possible, l'évolution de la dette et de la capacité pour la soutenir durant ces prochaines années. En fixant un plafond d'endettement trop bas, de façon artificielle, comme les minoritaires le souhaitent, calculé uniquement sur des éléments qui sont purement techniques, nous allons corseter la Municipalité et faire en sorte qu'à chaque préavis d'un montant significatif, être finalement dans un questionnement qui ne soit pas productif et qui ne va pas être serein pour le fonctionnement de la commune. M. SPUEHLER ne veut pas donner ici trop de chiffres parce qu'ils ont été entendus et qu'ils sont dans le rapport. Mais il y a un seul élément qui devrait marquer, c'est le principe d'équité intergénérationnel qui signifie qu'avec la limite que la Municipalité propose aujourd'hui, nous payons aujourd'hui les investissements qui sont consentis, pas les enfants. La situation reste dans une équité intergénérationnelle respectée. Et pour pouvoir, de façon la plus sereine possible et de façon équilibrée, avec certainement un bon nombre de débats qui vont être parfois chauds et productifs ces prochaines années, agir préavis après préavis de façon intelligente. Pour toutes ces raisons, il recommande de refuser le rapport de minorité qui fixe une limite arbitraire et technique à la baisse et de soutenir la démarche de responsabilité de la Municipalité par rapport à ces années à venir, avec ce plafond de 135 millions.

M. Samuel **OBI** (les Verts) donne l'avis du Parti les Vert.e.s :

" Le projet de budget nous montre que, quelle que soit l'approche choisie, le plafond d'endettement sera atteint plus ou moins rapidement au cours de cette législature.

Engager des dépenses au-dessus de nos moyens n'est pas une manière durable de gérer les finances.

Pour notre groupe, il est important que la commune investisse dans le domaine social et dans des projets pour l'environnement. Sans pour autant négliger des finances saines.

De notre point de vue, le début de la législature devrait être l'occasion de revoir nos investissements d'un point de vue écologique et social.

Tous les investissements de la commune devraient être examinés, y compris ceux qui ont déjà été approuvés. Seuls les projets importants au regard de ces critères devraient être maintenus. Les autres devraient être annulés ou reportés si nécessaire.

Tant que cet examen n'a pas eu lieu, nous ne pouvons approuver ni l'un ni l'autre des plafonds d'endettement. Notre groupe s'abstiendra lors des votes."

Mme Marie-Dominique **GENOUD-CHAMPEAUX** (PSA) donne l'avis du Parti Socialiste :

"Avertis par la CoFin de l'ancienne législature, nous savons depuis plusieurs mois, que le plafond d'endettement sera dépassé en première partie de cette législature. Et le Conseil Communal 2016-2021 a accepté de lourds investissements que la Municipalité actuelle est tenue de réaliser. Mais ces investissements, EEG et réfection de l'Hôtel de Ville en tête, ne doivent en aucun cas se faire au détriment de la population, des infrastructures, de la gestion quotidienne et du développement d'Aigle. Il est donc impératif de donner à notre Municipalité tous les moyens nécessaires à son travail pendant les 5 ans à venir.

C'est pourquoi le Parti Socialiste vous demande d'accepter le rapport majoritaire de la CoFin".

M. Philippe **BELLWALD** (EA) a lu dans le rapport majoritaire, le fait que la CoFin avait demandé à M. le Municipal J.-L. DUROUX, le rapport complet de BDO et il cite : "*afin de comprendre comment le montant de 135 millions a été déterminé*". Comment la CoFin peut-elle soutenir 135 millions comme plafond d'endettement, alors que manifestement, s'il en croit le rapport de minorité, ce rapport complet n'a pas été donné à la CoFin et que celle-ci se base uniquement sur un rapport de synthèse de quelques pages. Il en conclut donc que la commission des finances, n'ayant pas reçu le rapport complet, n'a pas les éléments pour comprendre comment ce montant de 135 millions a été déterminé. Mme la Présidente de la CoFin pourra peut-être lui répondre ; ce rapport-là n'est-il pas en train d'induire le Conseil en erreur parce qu'il est bâti sur quelque chose que la CoFin n'a pas pu vérifier et qu'elle se base uniquement sur un rapport de synthèse qui n'engage pas BDO, s'il en croit le rapport de minorité.

Mme Virginie **CRAUSAZ**, répond que dans un premier temps, la CoFin avait reçu un rapport synthétique. Elle a ensuite demandé à M. le Municipal J.-L. DUROUX s'il existait un autre rapport qui a été transmis par mail à tous les membres de la commission des finances.

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, constate que certains n'ont pas pris la mesure des informations et du mode de travail qui a été instauré entre la Municipalité et la commission des finances. En toute collaboration et en toute transparence, elles ont travaillé pour d'une part, l'élaboration du taux d'imposition, puis pour l'élaboration du plafond d'endettement et du budget qui va être débattu tout à l'heure. La Municipalité veut absolument être transparente sur le plan financier parce qu'effectivement, comme Mme la Conseillère V. CRAUSAZ l'a relevé, la législature à venir va être très difficile, notamment sur le plan des investissements. Et pour avoir des éléments tout à fait pertinents, la Municipalité a mis des moyens en place, des outils de pilotage afin de savoir où elle va pour, non pas les cinq prochaines années, mais pour les cinq, dix et quinze prochaines années avec les investissements importants que le Conseil a déjà votés et qu'il va devoir voter encore. Pour cela, il a remis à la CoFin, le plan des investissements pour la législature ainsi que le rapport synthétique de BDO. Il faut savoir que la Municipalité et le boursier ont eu deux séances avec la société BDO et qu'il a été remis également le rapport complet de BDO qui recommande le plafond d'endettement à 135 millions. De plus, M. DUROUX a donné encore un outil de planification concernant les investissements votés et les soldes à réaliser afin que la commission des finances ait une situation tout à fait claire de la situation à l'instant T, à l'instant de ce soir. Il ne peut donner plus d'informations et avoir plus de collaboration avec la CoFin que cela. Il a donné les outils de travail que la Municipalité et la bourse utilisent. Plus transparent que cela, il ne peut pas faire. Cet instant de législature est très important au niveau investissements et il rappelle les propos tenus par M. le Conseiller M.-J. BACCA, la commune a un endettement actuellement de 74,5 millions. En ajoutant tous les préavis qui sont déjà votés par le corps délibérant, l'investissement à faire se monte à 128 millions. Demander ce soir un plafond d'endettement de 135 millions paraît très raisonnable pour d'une part, ne pas freiner ces investissements et d'autre part, pour maîtriser les investissements et la capacité à rembourser la dette.

Ce qui n'a pas été évoqué ce soir, c'est la marge d'autofinancement. La marge d'autofinancement de la commune est confortable et cela s'est confirmé ces cinq derniers exercices. C'est là où il faut être très attentifs concernant le maintien de cette marge d'autofinancement, afin de pouvoir avoir la capacité à emprunter et surtout à rembourser la dette pour ne pas laisser un trou trop important aux générations futures. M. DUROUX demande aux Conseillers de garder en tête qu'il faudra faire attention, lors de chaque préavis qu'il y aura à voter pour un investissement, c'est d'une part, qu'il y a un investissement financier, donc un calcul à faire sur cet investissement et son amortissement et d'autre part, ne pas perdre la notion de ce que cela implique au niveau des charges d'exploitation engendrées par cet investissement. Et c'est là qu'il est très important de savoir si la commune va investir dans du patrimoine administratif ou financier qui peut aussi engendrer des revenus. Il s'agit de mesurer, à chaque crédit que le Conseil vote ou va voter, où la commune va se retrouver au niveau des charges d'exploitation induites par le crédit d'investissement voté. M. DUROUX demande de suivre le rapport de la majorité de la commission des finances et d'octroyer 135 millions à la Municipalité afin qu'elle puisse mener à bien ces projets qui lui sont chers.

M. Bernard **BOREL** (les Verts), en tant que membre de la commission des finances, souhaite prendre la parole non pas pour contredire M. le Municipal, car effectivement, la CoFin a relativement bien discuté et a eu les éléments qu'il fallait. Il rappelle qu'ils ne sont pas des spécialistes des finances, mais des politiciens qui

essaient de comprendre quelles sont les stratégies à long terme et à moyen terme. Il est vrai que faire un plafond d'endettement à 125 millions, c'est au fond, dire à la Municipalité qu'elle ne peut rien investir et ce n'est pas très logique. En disant 150 millions, le ministre des Finances aurait dit que ce n'était pas une bonne idée, avec raison. Ce qui importe à M. BOREL, c'est de relever un vœu qui a été émis par la CoFin demandant d'avoir un indicateur de pilotage. Ensuite, apparemment entre la réalité telle qu'ils veulent nous donner et les faits, il va falloir voter ce soir deux préavis sur lesquels justement ces indicateurs ne sont pas notés. Il y a donc une discrédance entre la volonté exprimée dans la commission des finances et la réalité du vote de ce soir. M. BOREL rend le Conseil attentif dès maintenant, sur le fait qu'il n'y a pas d'indicateurs de pilotage pour savoir si ce sont des préavis qu'il faut voter parce qu'ils ont vraiment une priorité, ou s'il ne faudrait pas éventuellement surseoir, pour l'instant, avec les indications que l'on a, à ces préavis.

Mme Catherine **KRÜMEL** (EA) revient sur ce qu'a dit M. le Municipal J.-L. DUROUX au sujet de la transparence. Elle trouve que les propos tenus par la Présidente de la commission des finances manque un peu de transparence. Elle écrit, dans son document, avoir demandé un rapport complet au Municipal des finances afin de comprendre le montant de 135 millions. Ce soir, elle dit avoir reçu ce rapport. Pourquoi n'en fait-elle pas mention dans son écrit ? L'a-t-elle reçu après ? Avant ? Franchement, entre les propos qu'elle entend ce soir et le rapport, il y a un gouffre et pour elle, un gouffre suscite des questionnements.

M. Patrice **BADAN** (UDC) souhaite apporter une petite précision. Un plafond d'endettement ne se fixe pas selon ses besoins, mais bien selon ce qu'on est capable de supporter. Et précisément, selon les méthodes de calcul retenues, avec la marge d'autofinancement, le maximum supportable est de 115 millions. Ce chiffre-là ne sort pas d'un chapeau de magicien. Si le Conseil vote un plafond supérieur, la commune devra vendre ses bijoux de famille ou augmenter le taux d'imposition.

M. Christian **SPUEHLER** précise qu'il n'y a pas 25 paramètres qui permettent de calculer un plafond d'endettement et que le calcul de la société BDO dépend finalement des inputs qu'on lui met, que l'input principal, ce sont les investissements qui sont envisagés dans le cycle d'investissement qui se profile devant nous durant les prochaines années. Et que nous, ici, sommes des personnes responsables de gérer au mieux ce cycle d'investissement. En tant que membre de la commission des finances, il assure qu'en termes de paramètres, de méthode de calcul et d'éléments de calcul, il a eu les informations. On peut disserter sur les taux d'intérêt, sur la croissance de la population, mais ce qui est certain, comme l'a dit M. le Conseiller B. BOREL, c'est que nous avons besoin d'indicateurs de pilotage de façon à pouvoir travailler dans la meilleure sérénité possible durant les prochaines années. Rien n'a donc manqué dans les éléments techniques qui permettent de calculer un plafond, que de façon politique de la Municipalité, en prenant un calcul vraiment tout simple, à un niveau où l'on va devoir faire des choix qui sont difficiles. Mais c'est tout à l'honneur de la Municipalité de procéder de cette façon-là.

Mme Virginie **CRAUSAZ**, à Mme la Conseillère C. KRÜMEL, répond qu'effectivement, elle a mentionné dans le rapport que la CoFin, avoir demandé le rapport complet. Peut-être aurait-elle dû mentionner : "nous avons demandé et reçu le rapport complet" de M. le Municipal J.-L. DUROUX qui, elle le rappelle, a été transmis par mail à tous les membres de la commission des finances. Dans ce rapport, il y a tous les chiffres qui expliquent comment arriver à ces 135 millions.

Mme Anne **CROSET** (EA) avoue que cette petite valse "hésitations BDO" la laisse un peu perplexe. Elle a bien entendu les arguments de M. le Municipal, mais en tant qu'élue intéressée et concernée, bien que n'étant pas du tout une femme de chiffres, elle lui serait très reconnaissante de lui envoyer par courrier, le rapport BDO complet. Cela étant, elle souhaite poser une question concernant un point du rapport de minorité qui indique, si elle a bien compris, qu'en juin de cette année, le rapport préconisait un plafond d'endettement de 100 millions. Et maintenant, on serait comme recommandation à plus 35 millions. Donc, elle aimerait savoir de quoi il retournait.

M. Cyril **ZOLLER** (ALT) se rend compte que dans la période actuelle, depuis longtemps dans l'humanité, il y a un réel problème, celui de la communication. Il lui semble que chaque groupe a des représentants dans les commissions, ainsi que dans celle de la CoFin. Il est donc un peu étonné de ce qu'il entend là. Personnellement, il fait confiance à son représentant qui lui a transmis les infos et il l'a écouté. Il ne comprend pas, il a l'impression que les gens ne se parlent pas à l'intérieur des groupes ou alors ne se comprennent pas.

Si le faut, la linguistique, c'est quelque chose qu'il adore, il se réjouit peut-être de pouvoir participer à cela. Le débat est très intéressant, il est normal, le sujet est très, très important, mais il aimerait aussi que l'on oublie le côté politique politicienne et que l'on avance sur le concret et l'essentiel.

M. Alexandre **FAVRE** (PLR), bien loin de lui l'idée de vouloir faire un débat technique sur ce plafond d'endettement, a quand même la désagréable impression, quand il lit le rapport de minorité qui cite à plusieurs reprises que la commune ne peut pas s'offrir tout ce qu'elle voudrait, qu'il y a certaines personnes qui n'ont pas réussi à avoir la confiance de la population pour renoncer à certains projets. Qu'ils voient peut-être là, une possibilité plutôt politicienne, d'éviter de devoir construire un EEG, par exemple. Si le but de la manœuvre est de montrer que l'on ne peut pas s'offrir ceci ou cela, c'est un peu dommage et petit.

M. Marcel-Jacques **BACCA** remercie M. le Conseiller A. FAVRE pour ce procès d'intention qui ne le touche pas. Effectivement, il y a des gens qui sont plus prudents dans les dépenses que d'autres et cela lui fait très mal au cœur de devoir aller trop loin avec l'argent du contribuable. Le problème n'est pas au niveau de la transparence et il remercie M. le Municipal J.-L. DUROUX de l'avoir été. Le problème est que derrière cette transparence, il n'y avait pas ce que voulait les minoritaires. Contrairement à ce qui a été dit par Mme la Présidente de la Cofin, le rapport BDO n'existe pas. Il n'y a pas de rapport circonstancié comme il y en a eu il y a quelques années. Il s'agissait d'un rapport d'environ 40 pages, avec un en tête BDO, signé par deux experts-comptables diplômés responsables de BDO, qui engageait la maison BDO. Et là, il y a un rapport bricolé, soi-disant synthétique qui n'est signé que par la représentante chargée de communication de BDO et il s'agit encore d'une signature électronique dont il demande à vérifier la validité. Si la Minorité dit qu'il n'y a pas de rapport, ce n'est pas pour embêter, mais c'est parce que c'est vrai. Le rapport a été demandé et nous ne l'avons pas eu. Ensuite, il faudra réaliser les préavis qui ont été votés, mais il n'est peut-être pas nécessaire de les précipiter et de se dire qu'il est possible de pouvoir les réaliser plus que trois ans. De l'avis de M. BACCA, un préavis peut très bien être retardé d'une année sans gâcher l'ambiance. C'est tout à fait possible et c'est ce qu'il est demandé de faire ; étaler les dépenses, ce n'est pas pour contester un préavis ou un autre qui a été voté. Et si un préavis devient désuet, il peut aussi être annulé puisque c'est une possibilité que le Conseil communal a, mais ce n'est pas ce qui est demandé. Il faut de la sagesse dans le trou qui va se creuser et c'est cela qui est crucial. Parce qu'aujourd'hui, on va casser la baraque, on va construire trop vite à n'en plus finir. Et quand il y aura des urgences, comme construire une école en cas d'augmentation de la population, il n'y aura plus de sous, c'est ce qui fait peur. C'est dans l'intérêt général de tous qu'il faut ménager la monture.

M. Roberto **FUCILE** (ALT) a entendu beaucoup de choses ce soir et se dit ravi de voir que les plus âgés s'inquiètent pour les générations futures. Il en fait un peu partie, étant l'un des plus jeunes de cette Assemblée. En face d'une dette, il y a généralement un actif. Si en plus il est joli, cela ne le dérange pas plus que ça. On peut disserter sur le nombre de pages qu'il peut y avoir dans un rapport, mais dans le fond, ce soir, on fait de la politique, mais on doit se donner un objectif. Effectivement, il y a des investissements à faire, cela va coûter, peut-être qu'il faudra augmenter les impôts. Aigle veut devenir une grande ville, elle a des ambitions et il faut le moyen de ces ambitions. Alors, si à termes, on arrive à quelque chose de formidable pour toutes et tous et surtout pour les plus jeunes, il faut y aller. M. FUCILE ne se fait aucun souci pour ces 135 millions. Pour parler des taux d'intérêt, cela fait 30 ans qu'ils baissent, cela fait 10 ans qu'ils sont à ras le sol, il ne faut pas s'en inquiéter. La commune d'Aigle est une collectivité publique, elle va rester là encore bien des années. Les banquiers ont assez confiance en elle pour lui prêter de l'argent à des conditions intéressantes, d'autant plus que la situation économique actuelle est en crise. Investir donne du boulot et fait fonctionner l'économie. Il faut montrer l'exemple, arrêter de discuter sur ce que cela rapporte et soutenir ce plafond d'endettement à 135 millions.

M. Philippe **BELLWALD** a entendu ce soir, le mot "responsabilité" qui est aujourd'hui, une responsabilité partagée concernant le plafond d'endettement, entre la Municipalité et d'autre part le Conseil ici présent. Qui dit responsabilité, dit forcément un engagement pour le futur. Et dans le cas présent, il se fait beaucoup de soucis de cette précipitation, parce qu'il s'agit bien de précipitations, de vouloir investir pratiquement 90 millions en l'espace de trois ans. Cela fait beaucoup plus que ce qui a été investi ces quinze dernières années à Aigle. Il ne parle pas là, des terrains de la BCV qui ont été achetés et qui ont fait un gros paquet dans la dette que la commune a aujourd'hui. Mais il parle de tous les autres projets d'infrastructure. Parmi ces projets qui vont venir, il y en a qui sont déjà obsolètes, mais il est dommageable d'investir des sommes mirobolantes dans des projets qui vont mettre cette ville à sac. En tant qu'ingénieur, il se pose la question de savoir comment il est possible de gérer 90 millions de travaux en trois ans en ville d'Aigle. Il se permet de ne pas y croire, de dire

que c'est de la sculpture sur nuage et que cette ville va être, en plus de tous les projets qui sont réalisés par des privés aujourd'hui, un vrai chantier. Deuxièmement, parler de responsabilité, aujourd'hui le Conseil doit s'engager. Il trouve un petit peu curieux que dans le rapport de majorité, il est dit : *"le plafond d'endettement, selon préavis municipal, s'entend comme la capacité de la commune à s'endetter selon les hypothèses formulées. Il ne s'agit nullement d'une autorisation d'endettement ou d'un feu vert aux investissements planifiés"*. Est-ce pour faire joli et mettre sur les étagères ? Aujourd'hui, la responsabilité de tous est engagée. Pour terminer, M. BELLWALD s'accorde une petite anecdote pour dire ce qui lui est arrivé lorsqu'il était plus jeune dans une autre commune où la Municipalité avait aussi reçu l'aval du Conseil pour engager des fonds. Un jour, l'économie n'a pas été aussi belle que ce qu'elle était et elle a dû être mise en faillite. Ce jour-là, cet Exécutif s'est vu ordonner par le Canton, une mise à pied ainsi que son Conseil. Ce sont des technocrates venus de Lausanne qui se sont engagés à faire la marche des affaires, jusqu'au jour où cette commune a retrouvé les chiffres noirs. Alors, le vote de ce soir n'est pas simplement quelque chose de très joli, qu'il soit de 115 à 135 millions ne changera peut-être rien du tout pour certains, mais cela veut dire que la Municipalité peut s'endetter jusqu'à 135 millions. Si, comme l'a dit M. le Municipal J.-L. DUROUX, certains projets coûtent une fois qu'ils sont réalisés, si les charges de ces projets deviennent trop importantes, il faudra obligatoirement un jour ou l'autre, augmenter les impôts, cela a été dit ce soir. Et si les impôts n'augmentent pas suffisamment, malheureusement un jour, nous risquerons d'avoir à le regretter et c'est aujourd'hui la raison pour laquelle il en appelle à la responsabilité de tous, de se modérer, rester les pieds sur terre avec un plafond à 115 millions.

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, répond que ce soir, le Conseil ne vote pas un crédit d'investissement, mais une limite de 135 millions que la commune ne pourra pas dépasser. Elle n'est pas en train de demander un chèque en blanc. Tous les préavis d'investissement vont être soumis à l'aval du Législatif, qui va décider en toute connaissance de cause s'il va investir ou pas. M. DUROUX a repris les finances depuis cinq mois seulement, il faut lui laisser un peu de temps. Pas mal d'outils ont déjà été mis en place au service de la bourse, comme celui mis à disposition de la commission des finances, pour déterminer quelles sont les conséquences de ses investissements. D'autres vont encore être implémentés. Lors de chaque investissement, la CoFin aura tous les éléments en sa possession, dès qu'il y en aura la possibilité, afin de pouvoir prendre la plus sage des décisions.

Concernant les documents remis à la CoFin, M. DUROUX rappelle que sa Présidente a indiqué avoir reçu deux rapports BDO : un rapport synthétique, un deuxième rapport dans un second temps, un état actuel des investissements votés et le planning d'investissement pour la législature. Plus, il ne peut pas donner. Ces rapports sont des documents confidentiels, ils ont été remis spécifiquement et uniquement à la commission des finances. Il faut rester réaliste et pragmatique ce soir, sur ce plafond d'endettement qui est actuellement de 100 millions. Il n'a pas évolué en 2016 et en 2011, il était déjà à 100 millions. Il aurait été raisonnable, en 2016, de le monter, vu les investissements planifiés déjà à cette époque-là. Cela n'a malheureusement pas été fait et aujourd'hui, il est vrai que cela fait 35 % d'augmentation en une seule législature. Il comprend que cela peut faire peur et il comprend certaines réticences. Mais d'un autre côté, il faut aussi mesurer la capacité de la commune à financer cette dette et de l'amortir avec une marge d'autofinancement qui doit rester très intéressante. Là où il faut également être réaliste, c'est sur le calcul du plafond d'endettement. Plusieurs méthodes techniques permettent de calculer ces montants en fonction de différents paramètres. En restant simple, avec les préavis votés, plus l'endettement actuel, on est à CHF 128 millions. Selon certains, la commune va investir beaucoup en trois ans, mais c'est ce qui est souhaité par la Municipalité, c'est ce qui est voté par le Conseil. Cependant, il y a une chose sur laquelle il n'y a pas de maîtrise, c'est le calendrier ; aujourd'hui, il n'est pas possible de dire quand va être construit l'Espace Evénements des Glariers, quand vont être rénovées la rue Colomb et la rue de la Gare. Il n'est pas possible de faire une planification précise des gros projets que l'on a et des investissements que l'on va avoir, ceux-ci étant liés par les impondérables administratifs et juridiques.

Pour revenir au calcul du plafond d'endettement, M. DUROUX explique la méthode "UCV" qui dit de prendre la moyenne de la marge d'autofinancement des cinq dernières années (CHF 5 millions) et la multiplier par 30. Cela voudrait dire qu'il devrait demander CHF 150 millions comme plafond d'endettement. La Municipalité ne veut pas demander un tel montant, elle veut être raisonnable et pouvoir maîtriser sa dette et son financement. Pour toutes ces raisons, il demande à l'Assemblée d'accorder sa confiance et d'octroyer à son Exécutif, ce plafond d'endettement qui, il rappelle, n'est pas un crédit d'investissement, ceci afin de pouvoir travailler sur ces projets.

Mme Catherine **KRÜMEL** est contente d'entendre M. le Municipal J.-L. DUROUX dire qu'il ne sait pas quand il va investir. Qu'est-ce que ça change de faire sur huit ans et non sur trois ans, comme le demande la Minorité. Elle ne demande pas de ne pas faire les choses, elle demande de les échelonner.

M. Bernard **BOREL**, pour répondre à la place de la Municipalité, explique que s'il faut investir un peu plus parce que les projets avancent, il va falloir demander, en cours de législature, un rehaussement du plafonnement si celui-ci est trop bas, pour arriver au CHF 135 millions, qui sont dans le fond, prévus et projetés par la Municipalité. Et demander une augmentation de ce plafond en cours de législature n'est pas une sinécure.

M. Philippe **BELLWALD** a bien entendu la réponse et la remarque de M. le Conseiller B. BOREL, mais il est étonné que celui-ci, qui, s'il ne fait erreur, n'a pas d'expérience d'Exécutif, se mette dans la peau d'un Exécutif pour dire qu'il est difficile de relever le plafond d'endettement. Maintenant, il a une question à poser à la Municipalité, parce que cela est important et in fine, c'est ce qui va intéresser les électeurs. Et il ne faut pas oublier que tous les groupes ici présents ont tous dit qu'ils voulaient garder les taux d'imposition constants pendant cette prochaine législature. La Municipalité prévoit-elle déjà aujourd'hui, d'augmenter le taux d'imposition ?

M. Jean-Luc **DUROUX** essaie d'être le plus clair et synthétique possible, mais il doit se répéter pour certains. La politique financière pour la législature a été construite de la manière suivante : la Municipalité a présenté un Arrêté d'imposition, elle a demandé de le maintenir tel qu'il l'était et le Conseil communal l'a accepté pour la durée de la législature. Forte de cela, elle a construit le plafond d'endettement puis le budget. Et tous ces éléments se tiennent. M. le Municipal ne va pas demander ce soir CHF 135 millions pour, dans une année, relever le taux d'imposition parce que la commune n'arrive pas à faire face à ses engagements. Une planification financière est faite sur la durée de la législature, pour pouvoir investir, continuer à développer certains sujets qui sont déjà dans le budget qui sera traité tout à l'heure, sans une augmentation d'impôts pour la durée de la législature. Comme il l'a dit tout à l'heure, lorsqu'il y aura des investissements à faire, il prie le Conseil de bien réfléchir si les moyens sont là ou pas et deuxièmement, quelles sont les conséquences sur la marge d'autofinancement, respectivement les coûts d'exploitation que pourraient engendrer ledit investissement. C'est à ce moment-là qu'il faut être prudent. M. DUROUX prend l'exemple d'un nouveau collège ; il générerait des coûts d'exploitation qui seraient pérennes durant de longues années.

M. Marco **ALLENBACH** (PSA) prend la parole pour inviter les Conseillers à arrêter de parler, car il croit avoir entendu tous les arguments pertinents au moins deux fois. Il a vu, jusqu'à présent, des débats extrêmement sereins et constructifs au sein de cette Assemblée et il prie Monsieur le Président de pouvoir passer au vote, car il est à présent 20h25 et il faudrait pouvoir avancer.

Mme Catherine **KRÜMEL** rebondi sur ce que vient de dire M. DUROUX qui dit que le taux d'imposition va être maintenu pour la législature. Elle demande alors pourquoi, en page 4 du budget, il est mentionné "qu'en principe" ce taux sera maintenu jusqu'à la fin de la législature. Elle insiste bien sur le mot "en principe".

M. Philippe **BELLWALD**, après des propos véhéments de la part de Conseillers dans l'Assemblée alors qu'il demandait la parole, considère que cette maison est une maison dans laquelle on peut parler et il trouve que le discours suppressif qu'il vient d'entendre ne sied pas du tout à l'esprit de ce forum. Il aimerait aussi simplement rebondir sur ce qu'a dit M. le Municipal J.-L. DUROUX, parce qu'en fait, ce n'est pas tout à fait ce qu'il faut lire dans le rapport de majorité, il cite : *"Ainsi, sa capacité d'investissement est atteinte, même dépassée. (Pour rappel, l'objectif est d'obtenir une marge nette d'autofinancement = 0). Elle devrait idéalement prévoir de revenir dans le noir rapidement, en diminuant les coûts ou en augmentant les recettes, par exemple fiscales"*. Alors ce soir, il y a deux discours ; celui qui dit que tout va bien, le taux d'imposition ne change pas, puis d'un autre côté, il dit déjà, dans ces lignes, que le taux d'imposition va augmenter. Ceci contredit ce que vient de dire la Municipalité.

M. Michel **CLAUDEL** (PSA) pense que la conversation qui se mène ce soir est très intelligente et constructive. Quand on parle impôt, on parle du niveau des impôts que les gens vont payer, mais il ne faut pas oublier que les impôts qui vont rentrer, c'est aussi des terrains que l'on va vendre. On n'est pas au taux d'imposition, mais simplement aux impôts qui vont rentrer et c'est cela qui est déjà plus intéressant. Quand on parle

d'augmentation des impôts, personne n'en veut. Quand on parle d'augmentation de tarif-horaire, là, tout le monde accepte. On ne peut pas prendre un jour, une augmentation de salaire et penser que la commune va tout mettre à notre disposition sans demander une petite compensation qui risquerait d'arriver et bien entendu pas durant cette législature, mais celle d'après. Alors, il faut arrêter de se battre. Les Municipaux ne sont pas ici pour dépenser absolument l'argent, puisque, de toute manière, les dépenses passent par le Conseil. Ils n'atteindront jamais ce chiffre si les Conseillers ne leur donnent pas l'autorisation. S'il donne CHF 10.- à sa femme pour aller à la Migros, elle ne revient pas avec CHF 15.- de commissions !! Il faut arrêter de se battre, il faut prendre une décision et finir avant minuit, car il ne veut pas encore rajouter un conseil communal fin février.

Il n'y a pas d'autre intervention, la discussion est close.

Vote sur le rapport de minorité :

A main levée, le rapport de minorité **est refusé à la majorité** des membres présents par : **NON : 40** // OUI : 13 // ABSTENTIONS : 8)

M. le Président fait passer au vote **le rapport de majorité** et donne lecture des conclusions de la Commission des finances, qui ne diffèrent pas de celle du préavis. Ainsi, à main levée et **à la majorité des membres présents**, 9 avis contraires et 10 abstentions, **le Conseil communal d'Aigle :**

- **Vu** le préavis 2021-27, relatif à la fixation du plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 ;
- **Ouï** le rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. De fixer le plafond d'endettement brut admissible à hauteur de 135 millions pour la durée de la législature 2021-2026, risque pour cautionnement inclus ;
2. D'autoriser la Municipalité à emprunter jusqu'à ce que l'endettement brut atteigne le montant fixé au point 1 ;
3. De laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités de l'emprunt (selon art. 4 ch. 7 LC)

2.2 PRÉAVIS MUNICIPAL N°2021-29 DU LUNDI 25 OCTOBRE 2021 RELATIF AU BUDGET 2022

RAPPORTEUR : MME VIRGINIE CRAUSAZ

M. le Président informe de la façon dont il entend suivre le débat : **1.** lecture du rapport de la CoFin, **2.** passage en revue du projet de budget par rubrique, **3.** discussion sur le rapport de la CoFin, **4.** vote des conclusions du préavis.

Mme Virginie **CRAUSAZ** (PLR) donne lecture des points importants du rapport.

Préambule et description, p. 4 à 15

M. Philippe **BELLWALD** (EA), étant donné que les gens sont aujourd'hui avec des masques et qu'ils ont de la

difficulté à se mouiller les doigts pour tourner les pages, demande s'il est possible d'avoir un peu plus de temps pour s'assurer que tout le monde puisse donner ses remarques.

M. le Président répond que normalement, tout le monde a reçu depuis longtemps le projet de budget et a pu en discuter au sein de son groupe. Il continue la discussion sur les rubriques des pages 4 à 15 et il prie les Conseillers de bien vouloir respecter l'ordre des choses.

M. Philippe **BELLWALD** remarque, en page 10, un graphique N° 11, dans lequel il est expliqué l'évolution du point d'impôts à travers la dernière décennie. En passant sur l'Atlas de statistiques du canton de Vaud, à sa stupeur, il a remarqué que les chiffres n'étaient pas les mêmes entre Aigle et le canton de Vaud. Par exemple, pour 2019, l'Atlas stratégique mentionne 23.2 comme point d'impôts. Dans le graphique, il est dit qu'il est à 27. Il s'agit d'une remarque en passant, mais la Municipalité est priée de confirmer ou affirmer les chiffres qui sont dans ce graphique.

Mme Anne **CROSET** (EA) a une petite remarque à l'attention de M. le Municipal J.-L. DUROUX. Il a dit, il y a un instant, qu'un certain nombre de documents remis à la CoFin étaient confidentiels et il a cité notamment le plan des investissements. Elle est désolée de le contredire, mais elle se fonde sur un article de la loi sur la Comptabilité des Communes qui indique très clairement que le Conseil doit se prononcer sur un plan des investissements qui doit lui être proposé. Dès lors, elle prétend et affirme que les Conseillers doivent pouvoir, s'ils le demandent, recevoir ce plan complet. Elle l'a eu et elle l'a trouvé fort intéressant. Elle insiste sur le fait que ce document n'a rien de confidentiel puisque ce Plénum doit préavis en connaissance de cause.

Mme Laurence **BURNIER** (PLR) précise à Mme la Conseillère A. CROSET que M. DUROUX a fait remarquer que le rapport BDO était confidentiel et non pas le plan des investissements.

M. le Président informe que toute question n'abordant pas les pages 4 à 15 ne seront dorénavant pas prises en compte.

M. Jacques **VACHERON** (PLR) fait remarquer en page 8, avant-dernière ligne, que le montant de CHF 49'000.- concernant l'AERA STEP régionale devrait être en négatif dans la colonne "Écart 2021-2022".

M. Jean-François **SCHNEGG** (Les Verts) constate, en page 5, point 3.2 "Economie-projections concernant les terrains industriels", que la commune signale être propriétaire de *"14 hectares à disposition pour des implantations d'entreprises, à court ou moyen terme, le solde étant occupé (jardins familiaux, baux à ferme, négociations en cours), etc.."* Et il constate que durant les années 2021-2022-2023 et 2024, elle va se débarrasser de 11,3 hectares, il n'en restera plus que 3. Il est un peu étonné et il se demande ce qui va se passer après ? Ensuite, en page 12, le plafond d'endettement étant dessiné à 135 millions, en 2024, il sera déjà dépassé. Il doit être un peu idiot, mais son gamin, quand il dessine cela, se fait taper sur les doigts.

Mme Brigitte **ROULIN** (PSA) indique que la CoFin a laissé passer quelque chose et ce n'est pas faute d'avoir étudié ce budget à fond. En effet, en page 15, il faut lire "décide d'adopter le projet de budget ordinaire pour 2022" au lieu de 2021. Au nom de la CoFin, elle s'en excuse.

Il n'y a plus d'intervention, la discussion est close.

1. Administration générale, p. 18 à 27

M. François **DELADOEY** (UDC) fait référence au rapport de la CoFin qui dépose le 2ème amendement au compte 111.4803.00 "Fonds de réserve", mais il ne trouve pas ce compte.

Mme Virginie **CRAUSAZ** répond que pour ce compte, il s'agit du numéro qui a été utilisé lors des années précédentes. Il faudra le remettre.

M. Yves **JEANFAVRE** (ALT), au point 111, "Environnement et développement durable", constate une augmentation au point 3185, avec le délégué de l'énergie. En fait, il s'agit d'une baisse et de manière générale, les charges, au niveau de l'environnement et du développement durable sont en baisse, les revenus

le sont également. L'urgence climatique est là et a priori, sans pouvoir décoder les chiffres, il semble que ces investissements soient en baisse. Il se demande ce qui se passe et si la direction qui est prise est la bonne.

Mme Anne **CROSET**, concernant le point 180.3517.81 "Bus communal-Infrastructures", imagine qu'il s'agit ici des abribus. Abribus que les utilisateurs des bus attendent depuis près de deux ans. Elle aimerait savoir quand enfin, ils seront installés.

Il n'y a plus d'intervention, la discussion est close.

2. Finances p. 28 à 33

La parole n'est pas demandée.

3. Domaines et bâtiments p. 34 à 49

M. Philippe **BELLWALD**, dans les remarques en page 40, compte 356.3141.10, ne comprend pas la remarque, car il est fait état d'entretiens priorité A ou B. De quoi s'agit-il ?

Il n'y a plus d'intervention, la discussion est close.

4. Travaux p. 50 à 57

M. Jean-François **SCHNEGG** indique être en décembre 2021, soit deux après le sinistre abattage des arbres de la place du parc Mon Séjour. Et à l'occasion du Conseil communal qui avait suivi, la Municipalité confirmait sa ferme volonté de, il cite : *"revaloriser le parc Mon Séjour comme espace vert, ouvert au public, rempli d'essences d'arbres magnifiques, le projet est en route"*. Après avoir visité le parc Mon Séjour avec le garde forestier, celui-ci lui a dit qu'il allait faire une évaluation de tous les arbres. Or, il ne trouve aucun point (400) au budget qui réponde à cette requête et demande s'il s'agit d'un oubli.

M. Philippe **BELLWALD** se trouve à la page 52. Au compte 431.3154.10 "Achat et entretien de parcomètres", il est dit *"Y compris contrat annuel de gestion des parkings"*. Puis, au même compte se trouvant à la page 53, il faut voir une augmentation absolument gigantesque qui est mise au budget. Suite à la discussion relativement houleuse qu'il y a eu au mois de décembre 2020 demandant à la Municipalité de revoir sa copie concernant la gestion des parkings, il se demande si ces lignes indiquent que la Municipalité persiste et signe.

Il n'y a plus d'intervention, la discussion est close.

4.6 Épuration des eaux p. 58 à 61

Mme Anne **CROSET** fait référence au point 470.3147.00 "Entretien des cours d'eau". Elle avait, il y a quelques mois, déposé une interpellation à propos du même poste comportant les entreprises de correction fluviale. Voilà qu'il faut trouver un montant de CHF 200'000.-. Elle imagine qu'il s'agit du Rhône III et de la Grande-Eau. M. le Municipal **DEVAUD**, à l'époque, avait indiqué qu'il était à disposition du Conseil pour donner des informations complémentaires sur ces ECF et elle pense que maintenant, c'est le moment, vu le montant indiqué au budget.

M. Bernard **BOREL** (les Verts) a une question de procédure. Ne serait-il pas mieux que la Municipalité réponde directement aux questions, car l'Assemblée va les oublier et elle ne comprendra pas à quoi fait référence la réponse. C'était d'usage de faire comme cela et il lui semble que ce n'était pas un usage si mauvais.

M. le Président s'est à chaque fois adressé à la Municipalité, mais personne ne répond.

Il n'y a plus d'intervention, la discussion est close.

5. Instruction publique et cultes p. 62 à 67

La parole n'est pas demandée.

6. Police p. 68 à 75

La parole n'est pas demandée.

7. Service social p. 76 et 77

La parole n'est pas demandée.

8. Service des eaux p. 78 et 79

La parole n'est pas demandée.

Charge et revenus par nature dès p. 81

La parole n'est pas demandée.

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport de la CoFin.

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, donne les éléments de réponses suivantes sur les interventions citées plus haut :

Réponse à M. le Conseiller Ph. BELLWALD sur le graphique N° 11 : M. DUROUX va vérifier la source et il donnera une réponse dès qu'il aura des informations.

Réponse à M. le Conseiller J. VACHERON sur le graphique N° 8 : M. DUROUX a pris note de la remarque pertinente de CHF -49'000.- qui va être aussi corrigé.

Réponse à M. le Conseiller J.-Fr. SCHNEGG sur le graphique N° 13 : M. DUROUX répond que la Municipalité a pris l'ensemble de tous les investissements prévus à l'instant "T", où il y a une liste complète de tous ces investissements.

Réponse à M. le Conseiller Fr. DELADOEY : M. DUROUX indique que la Municipalité accepte les vœux et les remarques de la CoFin ainsi que les 2 amendements. Cependant, pour des questions techniques, l'amendement N° 1 doit être modifié. Elle a bien pris note de la décision du Conseil communal de prélever les CHF 100'000.- sur le budget ordinaire pour alimenter le fonds d'énergie renouvelable, mais afin d'être en adéquation avec les techniques comptables, il est suggéré de modifier cet amendement et de créer un nouveau compte au budget intitulé, par exemple, "Mise en route du plan climatique", avec un numéro 111.3657.20, afin d'être en conformité et d'avoir une plus grande transparence dans ces 2 comptes.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, se dit navré de ce contretemps, mais les municipaux avaient cru comprendre que c'était la volonté de pouvoir répondre à la fin. Il donne les éléments de réponses suivantes sur les interventions citées plus haut :

Réponse à M. le Conseiller J.-Fr. SCHNEGG, page 5 : en termes de planification, il faut viser une large diminution des parcelles privées communales. Malheureusement, la LAT impose de pouvoir planifier ces parcelles, en matière d'aménagement du territoire. Il est prévu aujourd'hui de désinvestir et de pouvoir vendre un certain nombre de parcelles, avec des projets qui soient concrets, des créations d'emplois qui soient concrètes aussi, ou alors des projets innovants. La question sur ce qui se fera après a été posée dans le cadre de la commission immobilière. Il faut savoir que dans cinq ans, l'exploitation de la gravière actuelle sera terminée. Vraisemblablement, dans une quinzaine d'années, le comblement total ou partiel de cette gravière sera aussi achevé. Puis, il est prévu possiblement, par une nouvelle procédure d'affectation, de pouvoir

réaffecter ces parcelles ou d'en affecter d'autres. En termes de planification, il faut pouvoir se concentrer sur ce qu'il existe aujourd'hui, il est difficile de prédire quel sera l'avenir par rapport au territoire communal.

(M. le Président autorise l'entier de la Cofin à sortir de la salle afin de discuter sur l'amendement pour de délibérer).

Réponse à M. le Conseiller Ph. BELLWALD concernant les parkings : la Municipalité applique simplement le préavis qui a été voté. M. JOLY, secrétaire communal adjoint, l'assiste dans ce développement d'implémentation en termes d'investissement, avec les partenaires de ce téléjalonnement voulu par le Conseil communal. Finalement, le choix qui a été fait portait uniquement sur la non-entrée en matière d'une création, respectivement une participation à une société anonyme. Dans le budget, il y a la retranscription de ce préavis sur ce compte-là, lié au parcomètre. Il peut concéder que peut-être, l'intitulé du compte devrait, à l'avenir, être adapté ou modifié pour mieux correspondre à l'entretien et aux frais d'exploitation annuels liés à ces accès de parking.

Réponse à M. le Conseiller J.-Fr. SCHNEGG concernant le parc Mon Séjour : M. le Syndic avait clairement indiqué la volonté de pouvoir rénover ce parc. Comme mentionné dans une précédente communication, ce parc devrait intégrer un puits perdu pour l'entier de la rue de la Gare. C'était l'une des explications qui avaient été données dans le ralentissement, dans la priorisation de cet aménagement. Ce projet n'a pas du tout été mis de côté, il est descendu en priorité pour mieux coller avec des travaux à venir. Au point 400 mentionné par M. SCHNEGG concernant ces études d'arbres, il faut préciser que lorsque la commune travaille dans le cadre de ces aménagements, ce ne sont pas les espaces verts qui sont concernés ; ils le seraient ensuite en termes d'entretien, mais en amont, ce sont les comptes "323 Forêts". Puis, pour les accompagner ici ou là, les comptes "110 Frais d'études" seraient touchés.

Réponse à Mme la Conseillère A. CROSET portant sur les EEF : M. DEVAUD peut concevoir également que cela mérite plus d'explications. La commune a reçu la facture finale et prévisible du Canton qui a réparti les frais d'études liés à Rhône III. Ces dernières années, il avait été validé un crédit d'investissement au niveau cantonal et finalement, la part nécessaire aux études de cette 3e correction du Rhône a été finalisée et validée par le comité de pilotage. Et sont implémentés directement ici, ces frais d'étude. C'est d'ailleurs prévu que cela soit fait en 22,23,24, jusqu'à finalement le début de la réalisation. M. le Syndic se tient volontiers à la disposition de Mme CROSET ainsi que quiconque aurait l'intérêt de participer à une petite séance, pour expliquer vraiment ce qui se fait avec le Canton et ces factures qui parviennent à la commune.

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, donne les éléments de réponses suivantes sur une intervention citée plus haut :

Réponse à M. le Conseiller Y. JEANFAVRE sur le poste 111 : pour rassurer, d'une part, le rapport de la CoFin fait remarquer une correction sur l'imputation exacte, par contre le fond reste. Secondement, par rapport au futur plan énergie et climat, la Municipalité viendra en début d'année 2022, avec un préavis et les montants seront imputés à ce moment-là.

Mme Maude **ALLORA**, Municipale, donne les éléments de réponses suivantes sur une intervention citée plus haut :

Réponse à Mme la Conseillère A. CROSET concernant les infrastructures du bus d'agglomération : la commune était dans l'attente de la stabilisation de l'offre. Avec cette année, l'entrée de la commune d'Yvorne, certains tracés du bus à l'interne d'Aigle ont changé. Cela a été fait à présent avec l'avis préalable du Canton quant à ces aménagements, car cela touche des routes cantonales et communales. La DGMR doit également donner son avis. Une mise à l'enquête va également avoir lieu pour certains aménagements. Et tout cela débutera en 2022.

M. Fabrice **COTTIER**, Municipal, donne les éléments de réponses suivantes sur une intervention citée plus haut :

Réponse à M. le Conseiller Ph. BELLWALD concernant les priorités des travaux d'amélioration du Château

(compte 356.3141.10) : il conçoit que tout cela n'est pas clair. Lors de l'inventaire des améliorations à faire sur le château, les travaux d'amélioration ont été priorisés selon le degré d'urgence, ceci sous quatre lettres : A, B, C et D. Les A et B sont les priorités premières et concernent notamment des remplacements de fenêtres pour 2022, puisque pour certaines, le chauffage chauffe plus à l'extérieur qu'à l'intérieur.

La Municipalité ayant répondu aux questions après la discussion, **M. le Président** ouvre la parole sur les réponses municipales.

Mme Johanna **BECK** (les Verts) a bien entendu la réponse de M. le Municipal S. MONTANGERO par rapport à un commentaire qui a été fait précédemment, mais elle se permet d'insister et de faire part de ses commentaires sur ce point par rapport au budget. Il y a quelques mois, le dernier rapport du GIEC sur les changements climatiques est paru, suivi des manifestations populaires pour la prise en compte de l'impact des changements climatiques sur la terre et ses habitants. Ont suivi, la déclaration d'urgence climatique de plusieurs villes en Suisse et dans le monde. Après avoir feuilleté attentivement le budget, au point 4.4, il n'y a aucun investissement qui traite le climat, ni l'énergie, ni la biodiversité. Il est fait référence à ce domaine, au point 111 où 361'000.- sont déclarés. Ensuite, CHF 100'000.- ont également été ajoutés pour le fonds d'énergie renouvelable, ce qui fait un total de CHF 461'000.-. CHF 361'000.- représentait le 0,76 % du budget. Avec CHF 100'000.- en plus, cela représente probablement 1 %. Mme BECK demande si cela est vraiment digne d'une urgence climatique. Dernièrement, plusieurs rapports ont été faits, dont un qui est sorti en 2020, sur la planification énergétique pour la commune d'Aigle. Il est temps pour la commune de passer à l'action. Avec ce rapport de planification énergétique qui est sorti, Aigle pourrait directement passer à l'action sans perdre de temps et de l'argent avec des études. Par exemple, avec la mise en place d'un parc solaire photovoltaïque et le remplacement de bus solaire thermique et autres.

M. Bernard **BOREL** (les Verts) a signé et a accepté le rapport de la CoFin, mais du bout des lèvres. Il l'accepte, car il admet qu'il s'agit d'un budget de transition. Ce n'est pas encore tout à fait le budget de cette Municipalité, c'est encore un peu le budget de l'autre Municipalité ; le prochain sera meilleur à ses yeux. Il doit dire aussi que ce budget, s'il l'accepte, c'est parce qu'il est bien construit et il ne voit pas d'erreurs magistrales, même s'il n'est pas un financier. La Municipalité sur un point, a pris la mesure de l'importance d'AMIS, puisqu'elle a repris finalement un budget qui était historiquement et depuis longtemps, financé par l'Eglise Réformée du canton de Vaud. Il ne peut que le saluer comme tel. Par contre, il lui semble que le budget manque un peu de sous et c'est la raison pour laquelle il espère que le prochain budget de 2023 sera un peu plus ambitieux.

Pour répondre actuellement à deux préoccupations de la population suisse, à savoir, la crise climatique, son réchauffement climatique et la crise COVID et leurs conséquences sociales, M. BOREL n'est pas aussi inquiet que le Municipal des finances qui est arrivé presque déconfit à la CoFin. Ceci suite à l'augmentation de CHF 500'000.- pour l'accueil de jour, de CHF 200'000.- pour la police et de CHF 100'000.- pour les transports publics. Mais c'est de l'argent relativement bien investi, la Municipalité y a répondu de manière positive. Sur les transports publics, il soumet quand même à la réflexion pour le prochain budget à l'Exécutif, que quand il n'y a que le 10 % des transports publics qui est payé par la billetterie, que peut-être les bus sont un peu trop vides, il faudrait suggérer que s'ils étaient gratuits, les gens prendraient plus les transports publics et cela serait un vrai service public.

En termes d'ambition sociale, certains pourraient trouver que la commune paie trop d'aides sociales, pourtant, il y a un aspect sur lequel la Municipalité pourrait travailler cette année, c'est de faire un règlement pour l'aide individuelle au logement pour pouvoir bénéficier d'une part, de subventions cantonales, mais aussi peut-être pour soulager les gens qui ont souvent un loyer extrêmement élevé par rapport à leurs revenus. Cela serait une manière un peu plus solidaire et un peu plus sociale.

M. le Conseiller ne peut s'empêcher de relever deux points : l'aide qui était ponctuelle de CHF 2'000.- à la crèche qui pourtant, joue un rôle extrêmement important dans l'hôpital, disparaît comme tel, même si elle était assurée de rester dans une des rubriques. Cela fait dix ans qu'il a réussi à doubler cette somme qui était au départ de CHF 1'000.-. Il espère que dans le prochain budget, la Municipalité arrivera encore une fois à le doubler. C'est une petite dépense, mais qui est tout de même symbolique.

Pour terminer, la solidarité ne s'arrête pas aux portes de la commune, elle ne s'arrête pas aux portes du pays,

mais un petit effort pour faire une solidarité internationale serait bienvenu dans le prochain budget. M. BOREL souhaite que le budget 2023 soit plus écologique, plus social et plus solidaire.

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, remarque que visiblement, il y a des slogans de campagne qui peuvent quelque peu perdurer. Il souhaite répondre à Mme la Conseillère J. BECK par rapport à l'urgence climatique et la rassurer, lui dire que la Municipalité est parfaitement consciente de cette urgence climatique et que celle-ci ne s'exprime pas seulement dans le poste 111 dont il a été parlé avant, mais que c'est une action générale qui doit être menée dans l'ensemble des actions publiques, cela doit être partout, tout le temps et en permanence, une préoccupation de la Municipalité. Et sur les différents points où il y a lieu d'agir, agir de manière plus forte, déterminée, comme sur l'éclairage public avec le rapport sur le postulat de Mme HESS-BELLWALD. Un préavis va arriver avec des moyens conséquents par rapport à cet éclairage. M. MONTANGERO rappelle qu'une étude a été lancée, les mandataires ont été vus, cette étude arrivera sur le bureau du collège municipal, dans le premier trimestre 2022 et là aussi, il va pouvoir calibrer l'action qu'il va faire pour pouvoir répondre à cette urgence climatique, tout en respectant les trois vœux qu'avait faits ce Conseil par rapport à cet objet-là. Il faut être rassuré, c'est une préoccupation de tous les instants, la Municipalité en discute tous les lundis après-midi, car dans tous les objets, il y a de quoi faire mieux. Il n'y a qu'une planète, il n'y a pas de planète B et pour la Municipalité, c'est exactement cela qu'elle applique au quotidien.

M. Yves **JEANFAVRE** se dit enchanté d'entendre la Municipalité qui dit travailler dans cette direction et il le constate. Un point très spécifique que tout le monde a pu voir dans le budget, c'est une certaine somme d'argent pour le Tour de France que personne n'a contesté. Par contre, d'un point de vue environnemental, il demande quels sont les compensations et efforts prévus au budget, car il est parlé de 200 voitures, 150 camions qui vont venir.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, évoque le mandat qui avait été donné à la société Quantis de Lausanne lors d'une précédente manifestation, qui quantifie ces émissions carbone. Il est prévu, dans le cadre de l'année du vélo, avec les communes d'Aigle et Lausanne, de mandater en partie Quantis, mais surtout l'UNIL, qui les accompagnera pour possiblement pouvoir compenser ces émissions. Le Tour le fait déjà à son échelle planétaire, avec des compensations qui se font dans leur programme. Puis il faut, sur le site local, limiter au maximum toutes empreintes, comme la préservation des sols, la gestion des déchets, la gestion des ressources, etc...

M. Philippe **BELLWALD** prend la parole sur ce sujet de manifestation sportive internationale dans lequel il est dit que le montant de CHF 240'000 est un montant maximum qui pourrait être compensé par des recettes. Incidemment, il a entendu à la radio, que la Ville de Lausanne qui va recevoir le Tour de France un jour avant Aigle, recevait une subvention du Canton. Il demande si celui-ci va aussi subventionner la ville d'Aigle.

Ensuite, en page 3 sous le "Bus Agglomération", M. BELLWALD relève que la CoFin attire l'attention sur le fait que la période d'essai de cinq ans, relative à MobiChablais, où il y a quand même un certain examen qui doit être mené par la commune, arrive à échéance en 2022. Un bilan précis et détaillé devra être fait par la Municipalité et transmis au Conseil. En tant que Président de la CoGest, il se demande s'il ne serait pas judicieux, car cela va être un gros morceau, que le rapport dont il est fait état, soit transmis à la CoGest et à la CoFin pour un examen avant qu'il soit débattu ici en séance de Conseil.

M. Grégory **DEVAUD** répond qu'effectivement, il est aussi prévu une subvention du Canton à l'organisation aiglonne. Le Canton a prévu, dans le cadre de son budget, un montant de CHF 800'000.- pour cette opération ; CHF 500'000.- pour Lausanne et CHF 300'000.- pour Aigle, ce qui couvre l'entier du budget. Il peut y avoir des recettes, auxquelles cas, ce montant maximum pourrait se voir diminuer, respectivement réaffecter à d'autres activités sportives ou physiques sur le territoire aiglon ou plus largement dans la région.

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) revient sur le rapport de la CoFin et l'appuie dans le sens (bien qu'il ne mette pas en doute ces augmentations), mais il constate qu'entre les comptes 2020 et le budget 2022, le service social (compte 711) a augmenté de 20 %. On critique les bus scolaires, la police, tout ce qui coûte de plus en plus cher. Il ne critique pas le social, il dit juste qu'il suit la CoFin dans le sens de chercher vraiment des solutions pour éviter cette explosion des coûts. Il la remercie d'avoir signalé cela.

Mme Virginie **CRAUSAZ**, selon suggestion de la Municipalité et après discussion avec les membres de la CoFin, apporte les modifications d'amendements comme suit :

Amendement N° 1 au compte 111.3657.20 (dont l'intitulé serait "Mise en route du plan climatique") + CHF 100'000.- en charge

Amendement N° 2 au compte 111.3657.20 (fond de réserve) + CHF 100'000.- en recette

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. **M. le Président** donne à nouveau lecture des conclusions amendées du préavis et fait passer l'objet au vote. Ainsi, à main levée et à la **majorité des membres présents** (1 abstention), le **Conseil communal d'Aigle** :

- **Vu** le préavis 2021-29 et ses pièces annexes, relatif au projet de budget ordinaire et des budgets d'investissements ;
- **Ouï** le rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'adopter le budget ordinaire pour 2022 **amendé** comprenant :

Aux dépenses	CHF 47'952'800.-
Aux recettes	<u>CHF 47'720'650.-</u>
Soit un excédent de dépenses de	CHF 232'150.-

=====

2. De prendre acte des budgets d'investissements communaux ainsi que du financement qui en découle.

2.3 PRÉAVIS MUNICIPAL N°2021-28 DU LUNDI 1ER NOVEMBRE 2021 RELATIF À LA MISE À DISPOSITION OU LA VENTE D'UNE FRACTION DE LA PARCELLE N° 2839 EN ZONE INDUSTRIELLE POUR L'IMPLANTATION D'UN PROJET INDUSTRIEL DE PRODUCTION, DE DISTRIBUTION ET D'UTILISATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET UNE DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA RÉALISATION D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

M. Philippe **OLLOZ** (PLR) donne lecture du rapport de la Commission permanente aux opérations immobilières.

La discussion est ouverte :

Au nom de la CoFin, Mme Virginie **CRAUSAZ** (PLR) s'exprime en ces termes :

« La CoFin, saisie du préavis 2021-28, s'est réunie en urgence lundi 6 décembre.

Sur la base des documents et informations disponibles, la CoFin est d'avis que le projet manque de visibilité

quant à la substance économique qu'il pourra générer ; elle émet aussi des réserves quant à l'adéquation au marché du prix de la transaction de 150 CHF/m².

Au vu de ce qui précède, et l'éventuelle urgence de se déterminer ne sautant pas aux yeux à la lecture des documents disponibles, la CoFin souhaite pouvoir disposer du temps nécessaire pour donner une position.

Au vu de l'impact financier significatif pour la commune, aussi par le choix qui serait laissé à la Municipalité entre vente et droit de superficie, la CoFin n'est ainsi pas en situation de pouvoir soutenir ce préavis en l'état. »

M. Stéphane **TILLE** (UDC) s'exprime en ces termes :

"Ce dont nous parlons ici n'est pas simplement la vente d'un terrain comme nous l'avons fait lors des ventes précédentes, ce dont nous parlons ici, c'est toute la philosophie du futur de la zone d'activités des Iles, telle qu'elle va se construire pour les cinq à dix prochaines années. Plus on débat, plus on analyse, plus on se pose de questions sur l'opportunité et l'utilité de cette vente. Si la vente est bonne pour la commune et si la vente est bonne pour l'environnement, alors pourquoi le faire en secret ? Pourquoi n'avons-nous pas la confiance de le faire devant les citoyens ? Voilà une contradiction fondamentale dans la méthode. Bien que les idées du projet soient intéressantes, elles sont dénuées de fondement, mais en plus, elles ne sont pas en adéquation avec les objectifs du PDI, sur les aménagements des espaces publics et les espaces verts notamment. À ce stade, les projets ne dépendent aucunement de la vente de cette parcelle. On nous répète que, l'idéal dans cette zone, est de 40, voire de 50 emplois à l'hectare, mais avec une halle, un parc de bus, une station-service, une usine-pilote, une unité de production d'hydrogène, on arrive à peine à 8 emplois à l'hectare, soit cinq fois en dessous du niveau attendu.

On nous dit que c'est pour l'écologie, mais là aussi, il y a des incohérences. Dans les conclusions, on veut assurer l'utilisation d'énergie renouvelable, alors que dans le rapport, on indique que le chauffage à distance sera intégré avec la SATOM. Je vous informe que la SATOM ne produit pas à partir d'énergie renouvelable, mais bien à partir d'énergie fossile. Les déchets incinérés étant essentiellement fabriqués à partir de plastique qui provient du pétrole. Veut-on laisser l'avenir de cette zone aux mains d'un investisseur ou préfère-t-on continuer à maîtriser le développement de cette zone de 7 hectares ? Ces six dernières années, nous avons vendu 6 hectares à plus de 10 entreprises dans le même secteur. Nous pouvons vendre directement aux TPC la parcelle dont ils ont besoin. Nous pouvons vendre directement aux consortiums qui vont se créer, les parcelles nécessaires à l'installation d'une usine de production d'hydrogène et de cogénération que je supporte au passage. Nous devons dire non à ce préavis et non pas non pour tout saborder, mais pour garder le contrôle sur le développement de la zone et la création d'emplois. Je ne prends pas ceci comme un enterrement, mais comme une demande de recherche de projets concrets, pour le développement de cette zone".

M. Samuel **OBI** (les Verts) remercie la Commission des Finances pour sa prise de position. Il est content de l'apprendre ce soir, en revanche, il est un peu moins content de l'apprendre que ce soir. Parce qu'à son avis, pour un tel projet, la position de la CoFin est essentielle. Et dans ce cas-là, le Parti Les Vert.e.s. n'as pas pu discuter au sein de son groupe. C'est un peu dommage, et cela correspond un peu aux propos M. TILLE et il rejoint les remarques qu'il a dites dans ce sens-là.

M. OBI s'exprime en ces termes :

"On constate que la plus grande partie de la parcelle est prévue pour les TPC. Il s'agit essentiellement d'un dépôt. Le projet d'équiper le toit avec plus 10'000 m² de panneaux solaires est à saluer. Par contre, les intentions d'utiliser des bus à pile à combustible restent vagues. De telles technologies sont seulement au stade d'essais sur quelques sites en Europe. Nous reconnaissons les besoins des TPC de se développer, mais on se pose la question pourquoi la commune ne vend pas simplement une parcelle suffisamment grande directement aux TPC, au lieu de passer par un intermédiaire.

Sur le reste du projet décrit dans le préavis, il reste beaucoup de doutes :

Il est fait mention d'un consortium « à constituer ». Pourquoi ce consortium ne s'est pas constitué avant d'acheter la parcelle ?

Comme le précise le rapport de la commission, les intentions des autres projets restent vagues ou floues. La création d'une station-service multi-énergies pour profiter de synergies potentielles, n'est pas une mauvaise idée, mais les autres projets semblent beaucoup moins concrets.

Le jargon marketing contemporain est utilisé : "éco-responsable", usine "pilote", "énergie renouvelable", "technologie disruptive" ou encore "hydrogène vert". L'hydrogène n'est pas une énergie renouvelable. L'hydrogène n'est pas une source d'énergie. L'hydrogène est un moyen de stocker de l'énergie. C'est tout. La production de l'hydrogène est soit polluante, soit elle consomme beaucoup d'énergie.

La plupart de la production de l'hydrogène se fait à partir des hydrocarbures fossiles (principalement du gaz). Il est vrai qu'il est possible de produire de l'hydrogène avec de l'électricité (et de l'eau). Mais même les plus de 10'000 m² de panneaux solaires ne seront probablement pas suffisants pour produire suffisamment d'énergie pour que ce procédé soit viable. Il y a d'autres façons de produire de l'hydrogène qui sont plus ou moins « propres » : la pyrolyse par exemple. (Pas retenue selon le préavis)

Sans information plus concrètes sur les technologies envisagées, il est impossible de juger la viabilité du projet. Est-ce que des experts indépendants (par exemple d'une haute école) ont évalué le bien-fondé de ce projet ?

Avec le peu d'informations que nous avons, aucun investissement ne serait accordé dans l'industrie privée. Pourquoi en tant qu'autorité législative nous devons donner notre accord ? Parce qu'il s'agit effectivement d'un investissement dans l'avenir dans notre commune.

Le préavis essaie de convaincre en présentant ces projets comme des projets d'énergies renouvelables, avec des étiquettes de développement durable.

La production d'énergies renouvelables et les industries respectueuses de l'environnement doivent certes être soutenues, mais nous n'avons aucune garantie que les implantations dans ce domaine serviront effectivement à cette fin".

M. François DELADOEY (UDC) s'exprime en ces termes :

"Parcelle N° 2839 - bref historique :

Achat de la parcelle (préavis 2014-12) de 196'495 m² pour un montant de CHF 15'719'800.- (= CHF 80.-/ m²)

MOTIVATION DE LA MUNICIPALITE DE CE PREAVIS :

Avoir la maîtrise de ce terrain est indispensable si l'on veut contrôler son utilisation. Rien n'empêcherait aujourd'hui le propriétaire (BCVs) de le vendre, sans nous consulter. Nous pourrions nous retrouver, sans avoir pu intervenir, avec une entreprise ou une activité qui n'était pas souhaitée, bien que conforme au règlement. Par exemple, un très grand dépôt pour un transporteur peut facilement utiliser 100'000 m² avec quasiment aucun emploi et aucune valeur ajoutée.

Il est également nécessaire de pouvoir répondre aux demandes des organes cantonaux de promotion économique. Lorsqu'ils ont une demande, ils nous transmettent le cahier des charges établi par l'entreprise à la recherche d'un site. Il faut pouvoir y répondre dans un délai généralement très court, ce qui implique de ne pas avoir de fastidieuses négociations foncières durant ce laps de temps et d'avoir ainsi la capacité de déposer une offre chiffrée et complète dans les 48 heures, bien entendu sous réserve de la décision du Conseil communal.

A. Par le règlement, au jour de la signature, d'un montant de CHF 9'431'760.- (soit CHF 48.-/ m²)

B. Le solde du prix de vente, représentant CHF 6'287'840.- est payable lors de chaque revente ou constitution de droit de superficie à un tiers d'une fraction de la parcelle objets des présentes, à raison de CHF 32.- le m² vendu à un tiers. Le solde du prix de vente devra toutefois être payé au plus tard 12 ans après la signature de l'acte (soit en 2026). Il ne porte pas d'intérêt.

C. La part au gain, en cas de vente ou d'octroi de droit de superficie en dessus de CHF 80.- le m², sera répartie par moitié entre les parties.

Parcelle N° 2839 - aujourd'hui :

Vente (ou DDP) en bloc d'une fraction importante de la parcelle (préavis 2021-28) de 71'700 m² soit 36,48 % de la surface totale de 196'495 m² pour un montant de CHF 10'755'000.- (= CHF 150.- le m²)

Incidences économiques

Recettes : 10'755'000.-

Charges :

71'700 m² acheté à CHF 48.-/ m² - 3'441'600.-
71'700 m² dont reste à payer CHF 32.- le m² à la BCVs - 2'294'400.-
Part au gain dû à la BCVs [(150 - 80) / 2] = CHF 35.- le m² 2'509'500.- (4'803'900.-)

Construction de la route sur la parcelle - 1'600'000.-

Prise en compte de la valeur du terrain sous la route (80 + 35) = CHF 115.- / m²

longueur 650 m x largeur 7 m = 4'550 m² - 523'500.-

Total de l'exercice 386'000.-

Soit en rapport à la surface de 71'700 m² un gain par m² de CHF 5.38 !

Parcelle N° 2839 - aujourd'hui, conclusions :

La maîtrise du sol n'est visiblement plus indispensable en 2021 avec le préavis soumis ici :

Si nous vendons ce terrain au promoteur, car c'est bien de cela dont il s'agit, de permettre avec le bien public de faire de la promotion privée, nous sacrifions ce pour quoi ce Conseil avait donné son aval en 2014 : la maîtrise du sol !

Finalement, pour quelles raisons les futurs acquéreurs présentés ne sont-ils pas intéressés en leur nom auprès de la Commune directement ? C'est une zone d'ombre qui persiste et où après plusieurs lectures du préavis, je ne trouve réponse. C'est bien nébuleux tout cela.

Et la phrase du rapport : *Certes, pour l'instant les entreprises qui devraient s'implanter sur cette parcelle **sont encore floues***. Aussi, la commission n'apporte aucun éclaircissement à la cause.

En conclusion, nous vous enjoignons à poursuivre la volonté du Conseil que d'avoir la maîtrise du sol sur cette parcelle conformément au vote de 2014 en refusant purement et simplement ce préavis".

M. Philippe **BELLWALD** (EA) revient sur le rapport de la Commission des Finances relatif au plafond d'endettement. Dans ce rapport, la seule chose qu'il ait trouvée de positif, est : *"Toutefois, la CoFin souhaite rappeler que ces ventes doivent se faire en lien avec un projet économique, immobilier et / ou industriel concret répondant aux besoins de développement de la commune"*. En lisant le préavis, il faut s'apercevoir

que l'aspect concret manque dans ce préavis, et que d'autre part, comme cela a été souligné, si des investisseurs comme les TPC sont prêts à investir à Aigle, il ne voit pas pourquoi il faut passer par un intermédiaire. C'est un point principal de ce préavis pour lequel le Conseil ne peut souscrire. Par ailleurs, de laisser la porte ouverte à un DDP, il trouve que pour une surface aussi importante, c'est extrêmement dangereux pour la commune. Parce qu'il ne faut pas oublier qu'en faisant un DDP, la commune fait la banque pendant plusieurs années, puisqu'à raison de 5 % de rente, il faut attendre 20 ans pour obtenir l'argent d'une vente. Donc, il est à son avis, exclu de passer par un DDP, ceci devrait figurer dans la décision du Conseil, à supposer que ce préavis soit maintenu par la Municipalité.

M. David **SIERRA** (PLR), propose un amendement et s'exprime en ces termes :

Compte tenu de la spécificité de la parcelle (Ex-BCVs) et du montant qu'il faut déboursier ces prochaines années pour la rembourser (entre CHF 5'000'000.- et CHF 6'000'000.-) ; le groupe PLR demande que ce terrain **fasse l'objet d'une vente et non d'une DDP, ceci au prix minimum de CHF 150.-/ m²**.

M. Marco **ALLENBACH** (PSA) croit qu'il y a quelque chose d'un peu erroné dans les calculs qui sont présentés dans le document de M. DELADOEY, car le calcul de tous ces frais comprend le fait qu'il y aura le chauffage à distance (CAD) qui sera amené jusqu'à cet endroit. Ce n'est pas uniquement un gain de CHF 5.38 /m², c'est aussi le fait qu'il y aura une desserte de CAD à cet endroit-là.

M. ALLENBACH souhaite amener deux propositions à la Municipalité : la première est de demander que le CAD soit obligatoire pour les propriétaires qui acquerront cette parcelle, ainsi que pour les entreprises qui s'y installeraient. Puis, contredire l'un de ses préopinants en disant que le CAD n'est pas une énergie renouvelable. Actuellement, c'est de la chaleur qui est perdue, qui produit un tout petit peu d'électricité, mais c'est un peu ridicule par rapport à la chaleur que cela pourrait permettre de produire et donc d'économiser par rapport à du gaz, qui est clairement beaucoup moins écologiquement et climatiquement responsable. Le jour où il y aura moins de déchets, moins d'énergie fossile produite à la SATOM, à ce moment-là, il sera possible de brûler du bois brut dans une chaudière pour continuer à faire du CAD, sans avoir même besoin de le transformer en pellets. M. le Conseiller pense qu'il s'agit d'un projet tout de même intéressant. Par contre, il invite la Municipalité à être aussi beaucoup plus stricte dans ce qu'elle appelle "énergie renouvelable", car une bonne partie des entreprises citées le font, mais cela ne correspond pas du tout à une énergie renouvelable de tout ce qui s'entend actuellement.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, ne s'attendait pas à une autre discussion dans le sens où ce projet est particulier autant pour les Conseillers que la Municipalité. Faisant partie d'un autre législatif, il constate qu'à chaque fois que l'Exécutif vient, soit avec un paquet trop ficelé, ou à l'inverse avec un certain nombre d'inconnues pour différentes raisons, il est tout à fait naturel d'avoir un peu de mécontentement, des craintes et l'envie d'en savoir plus sur ce qui va réellement se faire et d'avoir l'assurance que la Commune établisse une opération intéressante et qu'elle va dans le sens du serment prêté par les Municipaux, à savoir la bonne gestion du bien public.

Aujourd'hui, le montant de CHF 150.-/m² est potentiellement un prix bas pour certains. Il y a encore des terrains qui se vendent, et certains le savent. La Commune pourrait venir avec un achat de terrain avec un montant qui se discute à CHF 135.-/m² et si elle peut acheter encore plus bas, cela resterait tout de même une bonne opération. M. DEVAUD insiste surtout sur le fait que le Conseil donne, au travers d'un préavis, l'autorisation de vendre à un prix minimum. Cela a toute son importance par rapport à l'évolution de ce projet. Si ce préavis est accepté, la Municipalité ne va pas courir chez le notaire la semaine prochaine, prendre un potentiel investisseur avec et vendre ce terrain de manière aveugle. Ce n'est pas du tout ce qu'elle va faire. Elle demande l'autorisation de vendre à un prix minimum, toute ou partie de ce terrain. Elle entend le vœu et l'amendement qui a été exprimé, de partir plutôt sur une vente, pour des raisons qui ont été largement exprimées, avec la particularité des parcelles ex-BCVs, des rétributions, des échéances qu'il y a en lien avec les finances communales, de pouvoir aller dans ce sens-là. Elle entend aussi la volonté, traduite au travers de la commission, pour toutes les autres parcelles communales, de privilégier les DDP. Cette semaine encore, la commune a fait deux propositions sur deux autres terrains, uniquement pour des DDP. Elle souhaite vraiment pouvoir avoir cette autorisation générale et cette marge de manœuvre.

Lorsque le Conseil a décidé de vouloir mener le débat, M. DEVAUD a parlé de réactivité, d'opportunité et de

crédibilité. La crédibilité va aussi par le but qui est garanti. La commune n'a jamais introduit la volonté dans un préavis, respectivement dans un acte notarié qui sera joint avec une charge foncière, une contrainte du type production-utilisation-distribution d'énergie renouvelable. Elle ne l'a jamais fait, elle n'est pas en train de faire du greenwashing. M. DEVAUD laissera place au débat au sein du Conseil sur ce qu'est la définition d'énergie renouvelable, estimant n'avoir pas les compétences dans cet élément-là. Ce projet-là n'est pas collé d'une étiquette verte, mais il y a une réelle volonté d'aller dans un sens donné de durabilité, de projets durables, sur ce projet-là, sur cette parcelle-là et dans ce secteur-là. Quelques sociétés ont été mentionnées, elles sont connues, mais il a aussi été dit qu'il n'y avait pas un seul interlocuteur, pas un seul acheteur, mais plusieurs contacts avec des sociétés qui sont d'ailleurs citées dans le préavis puis encore d'autres. Il n'est pas du tout impossible que demain, cela soit potentiellement un autre acheteur pour toute ou partie de cette parcelle. Ses collègues municipaux ont assisté à la même séance à Lausanne ; la Commune est vraiment dans un besoin de pouvoir obtenir cette autorisation. M. le Syndic cite souvent le fait que pour aller de l'avant sur un projet, il y a la règle des 3 piliers : le premier étant l'autorisation, type mise à l'enquête, permis de construire, etc., le deuxième étant le foncier, il faut avoir le terrain et le troisième étant le financement. Aujourd'hui, il y a déjà ce financement et la garantie, la possibilité de la commune d'aigle d'une mise à disposition d'un terrain. Et demain, bien évidemment que cela ne s'arrêtera pas, une parcelle ne sera pas vendue les yeux fermés pour en faire une promotion privée comme il a pu l'entendre. L'un des potentiels **meneurs** a fait un peu son marché, a fait le tour des "popottes", a pris un certain nombre de contacts, mais ce n'est pas du tout un **rêve** de se dire que ce n'est potentiellement pas lui demain mais que cela soit une autre entité qui puisse investir. Il faut trouver des investisseurs, avoir la possibilité de mettre à disposition du terrain et de suivre l'évolution de ce quartier, de ce secteur. La Municipalité accompagne ces projets, elle valide, elle suit les dossiers lorsqu'ils arrivent chez elle. Elle a l'obligation de faire les mises à l'enquête, cependant, elle indique systématiquement au constructeur dans une entrevue, ce qu'elle va faire si elle n'adhère pas au but de cette mise à l'enquête. Et ce terrain-là ne sera pas vendu tant qu'elle n'a pas la garantie que le projet correspond aux volontés qui sont exprimées ici par le Conseil et la Municipalité. Il n'est pas du tout impossible de vendre uniquement dans un premier temps, les 26'000 m² prévus aux TPC. L'Exécutif, dans toute sa composante, demande au Législatif d'aller dans ce sens-là. Cette situation est concurrentielle, les concurrents sont potentiellement Lausanne, Yverdon, d'autres sites en Suisse ou en Europe. Cette concurrence-là, en termes de promotion économique est rude. Aigle existe sur la carte nationale, sur la carte du monde, mais si demain elle peut contacter, avancer en ayant le feu vert pour aller dans le sens d'une réalisation, cela la mettra clairement dans une position favorable. À ce prix-là, voire un prix légèrement supérieur, elle a encore un peu de marge de manœuvre sur les prix en termes de concurrence. Mais ce n'est pas que le prix qui fait tout un dossier. M. DELADOEY l'a bien exprimé dans sa lecture et dans le rappel des motivations ; il y a souvent des cahiers des charges qui parviennent et le prix n'est finalement que l'un des points parmi 20, 30 ou 40 points. La Commune a perdu une entreprise, il y a une dizaine d'années et ce n'était pas le prix qui était problématique, c'est donc un des éléments. Puis, sur la note pertinente de M. DELADOEY, M. DEVAUD n'est pas tout à fait d'accord sur un des points : la plus-value des CHF 35.-/m² de la route n'est pas à compter, puisqu'il n'y a pas de réalisation, cela reste à Aigle. Il s'agit uniquement du prix de départ des CHF 80.-/m². Au final, l'opération peut paraître légère, mais si demain il y a la possibilité d'investir un peu ou beaucoup d'argent, même pour n'avoir que CHF 5.-/m² de gain, c'est déjà une bonne plus-value et puis surtout, la plus-value se trouve sur l'implantation des entreprises, sur la volonté d'une innovation ou la volonté d'emploi.

M. le Syndic ajoute que la Commune doit passer par le Canton et cela a été rappelé par la note à M. DELADOEY. Elle doit avoir la validation du Canton pour la libérer de cette parcelle et signer un acte. M. DEVAUD a lui-même été convoqué par trois Conseillers d'État pour lui dire qu'il y avait un réel besoin pour une société en particulier et qu'il devait aller dans le sens d'une réhabilitation. Pas forcément avec le bon ratio en termes d'emploi, mais par contre, avec la bonne réalisation par rapport à la notion d'innovation écologique. Cela a aussi son importance dans ce canton. Aigle fait partie des sites stratégiques, il n'y a pas encore beaucoup de surface de ce type-là dans le secteur.

Le Président de la commune de Collombey était dans son bureau dernièrement. M. le Syndic rappelle que de l'autre côté du Rhône se trouve une usine qui est actuellement en démantèlement et qui arrive sur le marché avec plus de 110 hectares. Il faut espérer avec un raccordement au rail qui se fasse du côté d'Aigle et de Saint Triphon, peut-être même un franchissement routier, ferroviaire. Aujourd'hui, il y a la vision globale sur ces projets-là et il donne la garantie que la Municipalité n'ira pas dans le sens d'une vente presque à la criée de cette parcelle.

Pour terminer, la Municipalité peut adhérer à l'amendement et aux vœux. Concernant le CAD, un travail énorme se fait sur cette opération, une lettre d'intentions a été validée et envoyée par la Municipalité et c'est in fine, l'assemblée générale de la SATOM de fin juin 2022 qui validera un engagement massif (120 millions d'investissements) pour la venue du CAD à Aigle. La loi vaudoise permet et oblige les propriétaires, en cas de rénovation ou de nouvelles constructions, à se raccorder sur ce chauffage à distance, dès le moment où celui-ci se trouve dans le périmètre défini. Ce secteur-là aura alors l'obligation de se raccorder. Il y aura aussi la possibilité d'intégrer les fours installés dans ce secteur, qui pourraient faire valoir une certaine redondance à ce chauffage et pouvoir renforcer la chaleur par rapport à ce point-là. À ce stade, M. DEVAUD pense avoir donné toutes les explications et comprend que ce soit flou, mais le procès-verbal de cette Assemblée vaudra décision, vaudra clarification par rapport aux engagements pris par la Municipalité, fermement et solennellement devant le Conseil. Il garantit un suivi minutieux de ce qui se réalisera réellement sur cette parcelle et il encourage, avec enthousiasme, à valider ce préavis pour une possibilité de vendre ce terrain.

M. le Président déclare ne pas retenir le point de vue de M. le Syndic sur les fours et sur les possibilités de chauffage. Cette question étant trop délicate.

M. François **DELADOEY**, comme l'a dit M. le Syndic, trouve que ce projet est flou et il ne peut pas donner son aval sur quelque chose dont il ne sait pas quels vont être les considérants. In fine, cette parcelle avait été achetée à l'origine, pour faire de la promotion économique. La finalité, c'est de pouvoir faire en sorte d'accueillir des entreprises sur cette parcelle, mais là, en l'occurrence, c'est 36,48 % de la surface complète et personne ne sait ce qu'il va venir dessus. Il enjoint ses collègues à refuser tout simplement ce préavis et à le renvoyer à la Municipalité pour qu'elle revienne vers le Conseil avec des choses et des considérants qui soient motivés, clairs et précis, de sorte que tout le monde puisse prendre une décision en connaissance de cause. Au vu de la discussion qui a été opérée ici, il souhaite que le vote se déroule à bulletins secrets.

Cette proposition est appuyée par un cinquième des membres.

M. le Président comprend que si cet amendement est accepté, la vente de cette parcelle est acceptée. En le refusant, les conclusions du préavis sont acceptées telles qu'elles ont été déposées, qui demande soit la vente, soit le DDP. En acceptant l'amendement, la vente sera acceptée et le préavis ne sera pas voté.

M. François **DELADOEY**, pour lui, si l'amendement est accepté, les conclusions du préavis seront modifiées, il faudra alors aussi voter les conclusions amendées.

M. le Président souligne que l'amendement n'a pas été lu correctement par le dépositaire et il le lit en son entier :

"Le Conseil communal d'Aigle décide :

1. La Vente :

- D'autoriser la Municipalité à vendre une fraction de la parcelle N° 2839, d'une surface de 71'700 m² environ, au lieu-dit "Les Iles", pour un montant de CHF 10'755'000.-, soit CHF 150.-/m². **Ce prix doit être un minimum.**
- D'accepter que le produit de la vente, dont à déduire la valeur au bilan soit porté sur le compte de réserve "Terrains industriels, infrastructures et achats".
- D'exiger l'inscription en faveur de la Commune d'Aigle, d'un droit de préemption d'une durée de 10 ans et d'un droit de réméré d'une durée de 3 ans".

Il est clair pour **M. le Président** qu'en acceptant l'amendement clair et net, tel que déposé par M. le conseiller D. SIERRA, la vente est acceptée. L'intitulé de l'amendement est bien de décider d'autoriser la vente.

M. Alexandre **FAVRE** précise que l'amendement implique simplement d'enlever, dans les conclusions du préavis, le fait de pouvoir faire un DDP et non pas d'accepter la vente. La partie du DDP a été simplement

enlevée. Si la commune fait et réalise quelque chose sur ce terrain, c'est uniquement par le biais d'une vente. Pour ce qui est du reste, c'est du mot pour mot.

M. le président insiste sur le fait qu'il est clairement noté "*j'ai donc l'honneur de proposer l'amendement ci-dessous avec les conditions suivantes*". L'amendement décide de la vente. Il est dans ce cas, mal rédigé.

M. Alexandre **FAVRE** demande à ce que soient relues les conclusions du préavis, car cela veut dire que si celui-ci est accepté, le Conseil accepte que cette parcelle soit vendue sous DDP ou vente. Dans les conclusions, le fait de vouloir vendre via un DDP a simplement été enlevé.

M. Philippe **PASCHE** (PLR) soutient les dires de son préopinant ; l'amendement supprime la variante 1 de la conclusion, c'est-à-dire la variante du droit de superficie. Il est exactement identique au point 2, cela veut dire qu'en fine, il ne retiendrait que l'option de la vente. Maintenant, sur la démarche, s'agissant d'un amendement et selon le règlement, il appartient en premier de faire voter l'amendement. S'il est accepté, les conclusions sont modifiées dans son sens et ensuite il faudra revoter une 2e fois sur les conclusions amendées. Si l'amendement est refusé, il faudra voter sur les conclusions telles qu'elles sont dans le rapport avec au point 1 : un DDP et au point 2 : la vente. Il est vrai que dans les faits, le Conseil devra voter deux fois sur le même texte, mais il s'agit bien d'un amendement, puisqu'il peut être pour la vente et être totalement opposé au DDP. Techniquement, dans ce cas-là, quelqu'un pourrait avoir un intérêt à soutenir l'amendement, mais à s'opposer après, sur la décision finale du préavis. Il s'agit bien d'un amendement sur lequel le Conseil doit voter en tant que tel et il n'emporte pas l'approbation du préavis si l'amendement est accepté.

M. le Président maintient que l'intitulé de l'amendement pose problème, puisqu'il est clairement porté : "décide la vente".

Il est 22 h 20, **M. le Président** décide de suspendre la séance. Elle reprend 10 minutes après avec l'appel qui fait constater la présence des 61 Conseillers répondant présents en début de séance. Les délibérations continuent.

M. David **SIERRA** souhaite reformuler son amendement :

Suppression du point 1 des conclusions du préavis, la DDP et de remplacer simplement par la vente.

M. le Président précise que le vote à bulletins secret demandé par M. le Conseiller Fr. DELADOEY et soutenu conformément par l'Assemblée, se porte sur les conclusions finales du préavis et non sur l'amendement.

M. Louis **GOY** (les Verts), au nom de son Groupe, propose un amendement au point N° 2 des conclusions :

De remplacer le prix au m² qui est de CHF 150.- à CHF 180.-/m².

M. Michel **CLAUDEL** (PSA) pense que la Municipalité n'a pas été assez claire tout à l'heure. Elle a bien laissé entendre qu'elle demandait CHF 150.-/m², mais que si elle pouvait le vendre CHF 250.-/m², elle n'hésiterait pas un instant. Il ne voit pas pourquoi il faudrait corriger quelque chose qui ne veut rien dire. Plus elle vendra cher, mieux elle sera récompensée. Le but de la Commune n'est pas de vendre un prix, c'est de le vendre le plus cher possible. À ce moment-là, elle va gagner de l'argent. M. CLAUDEL ne voit pas pourquoi il faut refaire un texte pour cela.

M. Philippe **PASCHE** a une question de compréhension sur l'amendement déposé par le Groupe Les Vert.e.s, dans la mesure où il ne porte que sur le prix de vente au point N° 2. Dans l'hypothèse où l'amendement du PLR serait refusé et que le DDP serait également mis en vente, il ne comprend pas pourquoi il ne modifie pas le prix de base de calcul du DDP. Cela lui paraît être un travail fait à moitié.

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, soulève quelques remarques à propos de ce qui a été dit. Le souci du foncier est une préoccupation permanente, car il permet de maîtriser le sol et de pouvoir réaliser des projets qui sont d'importance stratégique capitale. En l'occurrence, si la Municipalité arrive avec ce préavis qui demande une autorisation de vente (qui n'est pas une obligation de vente ou de DDP), le Conseil tranchera et

c'est bien parce qu'elle a la ferme conviction qu'il y a, en matière de promotion économique, un joli coup à jouer. Alors, ce que la Municipalité demande aujourd'hui, c'est de trancher : avoir un DDP ou une vente, avoir CHF 150 ou CHF 180/ m², mais ce qui est sûr et comme l'a dit M. le Conseiller M. CLAUDEL, la Commune ne bradera jamais ce terrain. Si elle peut le vendre à CHF 250/ m², elle le vendra à ce prix-là. Et si les Conseillers veulent accepter l'amendement à CHF 180/ m², cela convient parfaitement bien à la Municipalité.

M. le Municipal estime qu'il s'agit d'un site stratégique important. Des sites comme celui-ci, avec une telle surface, il n'y en a pas beaucoup dans le canton. Et parce qu'elle veut maîtriser le foncier, les projets d'avenir, maîtriser des projets qui ont du sens en termes de stratégie économique et également de développement durable, la Municipalité demande à l'Assemblée de la suivre et de l'autoriser encore une fois à cette autorisation de vente qui n'est nullement une obligation. Si d'aventure le Conseil ne donne pas son autorisation et qu'en janvier une opportunité se présente, la Commune ne pourrait pas la réaliser et ce serait peut-être une autre commune, à côté ou ailleurs en Suisse, qu'une entreprise s'installerait. C'est une opportunité qu'elle souhaite garder, c'est un atout dans sa manche qu'elle demande au Conseil de lui octroyer.

M. Samuel **OBI** a entendu, dans les discussions, que la SATOM allait investir 120 millions. À son avis, cela n'a rien à voir et cela ne dépend pas de la vente qui se fait aujourd'hui ou pas ; c'est un peu hors contexte. Ensuite, il entend bien la volonté d'investir, de faire une bonne affaire et il ne s'oppose pas à cela. Il a entendu qu'Aigle est en concurrence avec d'autres sites, mais il rappelle que la section la plus grande est prévue pour un dépôt des TPC ; ils ne vont certainement pas construire leur dépôt à Yverdon. Après la lecture du rapport, il y a eu la position de la CoFin qui émettait des réserves là-dessus. Dans le rapport que les Conseillers ont eu en retard, la CoFin demande également des précisions. Comme l'a dit M. le Syndic, il y a effectivement des projets en évolution, il y a des choses qui vont changer, donc globalement, ce projet n'est pas abouti, il va y avoir des amendements à gauche et à droite. Pour M. OBI, globalement, cela veut dire que ce Plénum ne veut pas s'opposer, mais ce n'est pas achevé. Il invite ce soir à refuser ce préavis, donner la possibilité à la Municipalité de revenir le plus tôt possible avec un projet un peu plus concret, des informations plus concrètes, avec ce qui doit être fait. Par exemple, avec un plan d'affectation localisé qui spécifie bien ce qui va se faire sur cette parcelle. Il apprend aussi ce soir qu'il y aura dans l'acte de vente, certaines choses qui vont être spécifiées et c'est très bien, mais cela donne vraiment l'impression que ce n'est pas fini et il répète, il invite l'Assemblée à refuser pour pouvoir avoir l'opportunité d'avoir un projet un peu plus complet.

M. Cyril **ZOLLER** (ALT), en son nom propre, soutient actuellement ce rapport de préavis. Il comprend tout à fait les arguments sur le fait du manque d'information, raison pour laquelle cela "grouille" au sein de son Groupe. Simplement pour lui, il y a aussi un moment donné un problème de sémantique et de confiance. Il peut comprendre les arguments du manque de confiance envers la Municipalité, il a pourtant l'impression ce soir, même si c'est son rôle d'être collégiale, qu'elle est très fortement collégiale et unie derrière ce projet. Ayant une représentante de son groupe à la Municipalité, il a encore la confiance qui lui est accordée. Il peut comprendre aussi les réflexions qui se font quant à l'utilisation du site, les doutes qu'il y a par rapport à quelles entreprises vont venir, si elles sont durables et à quel point. Il a entendu des mots de manque de confiance comme "enfumage". Il est peut-être trop crédule ou trop naïf, il est peut-être un petit garçon, mais il a l'envie d'avoir confiance, il a l'envie d'y croire. Et si le temps lui donnera tort, il fera son mea culpa et il fera le nécessaire pour cela.

Il a été dit aussi qu'il devait y avoir une certaine quantité d'emplois au m², qu'il devait y avoir ceci ou cela. Pourquoi cela n'est-il pas respecté ? Ce qui l'étonne beaucoup, c'est que dans les entreprises privées, à toutes et tous, il est demandé une énorme souplesse, de la réactivité, d'être présent sur les marchés, d'être économiquement fort et là, étonnamment, c'est exactement ce que l'on oppose à la Municipalité. Il y a un cadre, il faut absolument y rester et donc être non concurrentiel. Il imagine bien que ce n'est pas la position d'une commune que d'être concurrentiel. Mais respectivement, il y a des entreprises qu'Aigle a perdues ces 20 ou 30 dernières années, des projets perdus, qui ont fait florès ailleurs. Peut-être que là, il est de nouveau trop naïf, mais il a envie de faire confiance.

M. Louis **GOY** souhaite aller dans le sens de la proposition de M. le Conseiller Ph. PASCHE. A l'amendement complété au point 1 :

1. en cas d'octroi d'un droit distinct et permanent " passe de 10'755'000 à 12'906'000.- ... "

2. De remplacer le prix au m² qui est de CHF 150.- à CHF 180.-/ m².

M. Alexandre **FAVRE** ne sait pas comment prendre cet amendement à CHF 180.- ; qui maîtrise mieux la réalité du marché que la Municipalité ? Si elle dit CHF 150.-, c'est qu'elle sait de quoi elle cause. Si elle a une offre à CHF 175.-, ce qui est mieux que CHF 150.-, elle ne pourra pas vendre ?! Il faut arrêter de lancer des chiffres en l'air. C'est devenu un peu une spécialité : CHF 100'000.- pour un chauffage alors qu'il coûte beaucoup plus, CHF 30'000.- pour ceci, ou cela. Il faut faire confiance à la Municipalité, elle sait de quoi elle cause, il faut arrêter de vouloir faire de la sculpture sur nuages avec des chiffres qui tombent de nulle part. Ce n'est pas possible. M. FAVRE encourage à refuser l'amendement fixant un prix de façon complètement aléatoire et arbitraire et à faire confiance à l'Exécutif.

M. Marcel-Jacques **BACCA** (EA) revient sur la maîtrise des entreprises. On nous fait croire "*qu'on saura un jour, que peut-être ça va quand même jouer*". C'est un peu vague et cela passe mal. Mais il souhaite poser une question précise à la Municipalité : actuellement, tout le monde cherche des nouvelles gravières, du sable, du gravier et l'endroit semble favorable. Y a-t-il eu, de la part de la Commune, une analyse du sous-sol de cette grande parcelle, car s'il y a du gravier, elle vaut beaucoup plus cher. Une gravière se crée, s'utilise, s'exploite, se referme et le terrain se vend en zone industrielle à bâtir. Les intérêts de la Commune ont-ils été bien défendus, les analyses ont-elles été faites ou rien n'a été fait dans ce sens ?

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, répond que, comme cela a été présenté à la Commission Immobilière, la Commune a une parcelle en bordure de la route Industrielle, qui pourrait voir une exploitation de gravière dans le cadre d'une extension. Potentiellement, cela sera le 2e intérêt qu'il y aura à faire, mais cette parcelle n'a jamais été vendue et la Municipalité est en discussion avec la société exploitante connue, pour pouvoir éventuellement avoir une exploitation. L'exploitation est toutefois relativement contraignante. Premièrement, en termes d'aménagement du territoire, il faut déclasser la zone, pour la placer en zone gravière, sans garantie aucune qu'elle puisse être repassée en zone industrielle ou en zone d'activité. Deuxièmement, il y a une contrainte de temps, on sait que sur cette parcelle située en bordure de route Industrielle, ce serait potentiellement 17 ans. Effectivement, il y a un potentiel chiffré à environ un million de rentrées par rapport aux redevances du prix du m³ du gravier. Mais un moment donné, l'opportunité d'une vente, d'une réalisation, respectivement d'une venue d'emploi vs un million, mais avec un blocage de parcelle de 17 ans, ce sont des pesées d'intérêt à faire.

Pour répondre à M. le Conseiller M.-J. BACCA, M. le Syndic précise que sur ce site du secteur des Iles, il ne pourrait pas y avoir une exploitation de gravière. De nombreux sondages ont été réalisés, la nappe phréatique est relativement proche. Pouvoir faire des gravières nécessite de rentrer dans le cadre d'un plan d'extraction des gravières d'un plan cantonal. Ce site-là n'a pas été identifié, les sondages ont été faits, notamment aussi pour les récentes constructions en termes de pieux de stabilisation par rapport aux fonds lacustres et à la stabilité des sociétés. Cette zone se trouve sur du limon, des sables, mais pas sur du gravier.

Il y a réellement une volonté de pouvoir aller de l'avant, d'être réactif et d'être concurrentiel aussi. La Municipalité encourage les membres du Conseil à soutenir cet amendement du Groupe Les Vert.e.s., dans l'esprit de monter à CHF 180.-/m². Cela rend clairement la Commune un peu moins compétitive, mais seulement dans le Chablais, puisqu'elle arrive sur des prix de marché qui sont pratiqués juste de l'autre côté du Rhône. Un ou deux partenaires pourraient être perdus. Par contre, pour toutes les autres entités, sur les autres sites en Suisse, elle resterait concurrentielle. M. DEVAUD a cité six partenaires différents. L'un des partenaires intègre et peut intégrer les TPC, les autres pas. Il ne va pas demander le huis clos, mais ce qu'il souhaite dire en plus, c'est que pour l'un des partenaires, il est parlé de 600 emplois tout de même. Aujourd'hui et à la rédaction de ce préavis, la Commune avait privilégié, avec le Canton, l'installation innovante en lien avec les énergies renouvelables. Des discussions sont intervenues entre deux, puisque dès le moment où est faite la "publicité" sur la possibilité d'une vente, les actions se multiplient par rapport à ces éléments-là. M. DEVAUD encourage donc à soutenir d'une part, l'amendement allant dans le sens d'une vente et d'autre part, l'amendement allant dans le sens d'augmenter le prix. Et au sujet des TPC, d'autres solutions seront trouvées. Il y a d'autres parcelles, l'une à côté du secteur des Street Box, qui fait environ 23'000 m², qui pourrait aussi convenir pour une implantation. Il y a de quoi être réactif avec d'autres parcelles communales ainsi qu'avec un certain nombre de parcelles privées qui pourraient aussi bien accueillir certaines entités.

Mme Marie-Dominique **GENOUD-CHAMPEAUX** (PSA) prend la parole pour soutenir la Municipalité dans l'effort qu'elle fait par rapport à l'implantation d'entreprises, ce qui est évidemment positif pour la ville d'Aigle. Elle croit qu'il y a tout intérêt, si nous aimons Aigle, à soutenir ce projet et à faire confiance à la Municipalité. C'est son travail, elle est parfaitement en mesure de le faire actuellement.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) remarque que ce soir, l'Assemblée a eu à débattre de trois préavis qui sont lourds. Ce 3ème préavis est extrêmement important et il est étonné que le rapport de la CoFin ait simplement été lu aujourd'hui, qu'il n'a pas été transmis précédemment à ce Plénum, pour que chacun puisse le lire et peut-être le relire. Car avec ce qu'il y a là-dedans et quand la CoFin émet des doutes, il pense que le Conseil devrait avoir la sagesse de dire "*nous renvoyons ce projet à la Municipalité et nous demandons à ce que les choses soient étudiées et analysées en ordre*". Il rappelle un certain nombre de projets dans lesquels le Conseil a voté un peu dans les mêmes fébrilités, léger : le SwissResort, l'Hôtel de Ville et il pense qu'il y a suffisamment de gens dans la salle qui savent ce dont M. BELLWALD parle. C'est-à-dire que le projet n'est pas mûr et demain, tous s'en mordront les doigts parce que le feu vert aura été donné à la Municipalité.

M. Jean-François **SCHNEGG** (les Verts) est étonné. Il est vrai que la CoFin a parlé en premier et tous ont tout de suite oublié ce qu'elle avait dit. On trait, on trait et tout d'un coup, la vache accouche de 600 emplois. Il est un peu troublé qu'il ait fallu aller si loin pour avoir cette petite goutte de lait. Est-ce que c'est du vent ? C'est du vrai ? Comment peut-on savoir si on peut le croire après un tel débat, alors que c'est un argument massue ? Si cela avait été dit d'emblée, c'était vendu et tout le monde pouvait aller boire l'apéro ! Mais il a fallu tergiverser. Cette histoire est bizarre, le lait a peut-être caillé !

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR L'AMENDEMENT DE M. David SIERRA (PLR)

Suppression du point 1 des conclusions du préavis, la DDP et de remplacer simplement par la vente.

A main levée, l'amendement est **accepté à une grande majorité** des membres présents.

VOTE SUR L'AMENDEMENT DE M. Louis GOY (les Vert.e.s)

2. De remplacer le prix au m² qui est de CHF 150.- à CHF 180.-/ m². (L'amendement PLR étant accepté, le point 1 est retiré)

A main levée, l'amendement est **accepté à la majorité** des membres présents // OUI : 45 - non : 5 - absentions : 10.

M. le Président donne lecture des conclusions amendées du préavis et fait passer l'objet au vote à bulletins secrets :

61 bulletins délivrés

61 bulletins rentrés

33 oui

28 non

Ainsi, à la majorité des membres présents, le Conseil communal d'Aigle :

- **Vu** le Préavis 2021-28, **amendé**, relatif à la mise à disposition ou la vente d'une fraction de la parcelle N° 2839 en Zone Industrielle pour l'implantation d'un projet industriel de production, de distribution et d'utilisation d'énergies renouvelables et une demande de crédit pour la réalisation d'infrastructures

routières ;

- **Ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. En cas de vente :

D'autoriser la Municipalité à vendre une fraction de la parcelle N° 2839, d'une surface totale de 71'700 m² environ, au lieu-dit "les Iles", **pour un montant de CHF 12'906'000.-, soit CHF 180.- par m² ;**

D'accepter que le produit de la vente, dont à déduire la valeur au bilan soit porté sur le compte de réserve "Terrains industriels, infrastructures et achats" ;

D'exiger l'inscription en faveur de la Commune d'Aigle, d'un droit de préemption d'une durée de 10 ans et d'un droit de réméré d'une durée de 3 ans.

2. D'autoriser la Municipalité à signer tous les actes relatifs à cette transaction, en particulier destinés à s'assurer de la destination de la zone et de son affectation en lien avec les objectifs précités de production, de distribution et d'utilisation d'énergies renouvelables ;

3. D'accorder un crédit de CHF 1'600'000.- (TTC) pour la réalisation d'infrastructures routières ;

4. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir :

Le montant de CHF 1'600'000.- sera prélevé sur les liquidités ordinaires ou empruntés aux meilleures conditions le moment venu et amorti sur une durée de 20 ans par prélèvement sur le compte de réserve "Terrains industriels, infrastructures et achats" pour autant qu'il soit suffisamment alimenté.

2.4 PRÉAVIS MUNICIPAL N°2021-26 DU LUNDI 25 OCTOBRE 2021 RELATIF À LA VENTE D'UNE FRACTION DE LA PARCELLE N° 1279 EN ZONE INDUSTRIELLE COMPRENANT UNE PISTE DE MOTO-ÉCOLE

M. Philippe **OLLOZ** (PLR) donne lecture des conclusions du rapport de la commission.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, elle est close.

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport qui ne diffèrent pas de celle du préavis et fait passer l'objet au vote. Ainsi, à main levée et à la **majorité des membres présents** (1 avis contraire, 1 abstention), **le Conseil communal d'Aigle** :

- **Vu** le préavis 2021-26, relatif à la vente d'une fraction de la parcelle N° 1279 en Zone Industrielle comprenant une piste de moto-école ;
- **Ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à vendre une fraction de la parcelle N° 1279, d'une surface de 3'900 m² environ, au lieu-dit "Champex", pour un montant de CHF 650'000.-, infrastructures comprises,
2. D'accepter que le produit de la vente, dont à déduire la valeur au bilan, soit porté sur le compte de réserve "Terrains industriels, infrastructures et achats" ;
3. D'exiger l'inscription en faveur de la Commune d'Aigle, d'un droit de préemption d'une durée de 10 ans et d'un droit de réméré d'une durée de 3 ans ;
4. D'autoriser la Municipalité à signer tous les actes relatifs à cette transaction.

2.5 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2021-19 DU LUNDI 28 JUIN 2021 RELATIF À LA RÉFECTION DES DESSERTES AGRICOLES (ÉTAPE 2)

Le rapport ayant été lu lors de la séance précédente, le rapporteur M. Alexandre **FAVRE** (PLR) souhaite attirer l'attention sur le vœu émis par la commission concernant l'aspect à créer des places de repos à l'ombre, dans le cadre de ce préavis.

Avant d'ouvrir la discussion, **M. le Président** informe que quelques Conseillers sont directement touchés par ce préavis. Il demande à ceux-ci de s'annoncer spontanément à l'issue du débat, afin de se récuser et de sortir avant le vote. S'ils ne le font pas, il demandera à l'Assemblée de le faire.

La discussion est ouverte :

M. Samuel **OBI** (les Verts) fait remarquer que le Conseil avait l'habitude, pour des objets aussi importants, d'avoir, dans le rapport de la commission, un paragraphe qui donne la position de la CoFin. Cela a d'ailleurs été discuté précédemment au sujet des délais d'envoi des rapports, ceci afin de pouvoir en discuter au sein des Groupes. Étant donné que la position de la CoFin n'a pas été donnée, à son avis, il n'est pas possible de prendre position et il faut simplement refuser le vote.

Au nom de la CoFin, Mme Virginie **CRAUSAZ** (PLR) s'exprime en ces termes :

"D'un point de vue financier, la dépense est supportable. Toutefois, la CoFin se recommande pour avoir des indicateurs de pilotage tel que demandé dans le préavis sur le plafond d'endettement. Nous allons vers un cycle d'investissement important, avec une dette qui va croître et la CoFin souhaite suivre régulièrement la trajectoire de la dette. La CoFin accepte ce préavis avec 3 votes pour, 2 votes contre et 2 abstentions".

M. Alexandre **FAVRE**, pour répondre à M. le Conseiller S. OBI, ajoute que cette pratique se fait depuis longtemps. Il avait pris contact avec la commission des finances en lui demandant si elle voulait avoir un paragraphe dédié directement dans le rapport ou s'il pouvait se permettre de simplement mettre que sa position sera donnée en plénum. C'est cette solution-là qui a été choisie. En voyant la longueur du rapport, il ne croit pas qu'il y avait grand-chose à débattre dans les groupes.

M. Patrice **BADAN** (UDC) trouve, pour sa part, que c'est typiquement ce genre de préavis qu'il faudrait décaler dans le temps. Les routes sont relativement en bon état, c'est du luxe de les refaire maintenant. D'autre part, il relève que les subventions proviennent de la fiscalité et ce n'est donc pas de l'argent qui tombe du ciel. S'adressant à la Municipalité, il s'interroge sur la garantie à maintenir les prix de construction, car le prix global lui paraît bien bas en relation avec l'ampleur des travaux.

Mme Anne **CROSET** (EA) estime que quand la CoFin est divisée de cette manière-là, cela signifie qu'il y a un

loup. Elle a trouvé (et le rapporteur lui pardonnera), le rapport de commission quelque peu miquelet. C'est pourquoi, elle a envoyé quelques questions par écrit à M. le Municipal, afin de fluidifier la discussion et elle se réjouit de l'entendre.

M. Alexandre **FAVRE** a bien compris que le terme "miquelet" ne lui était pas adressé, mais à son rapport. Devant l'épaisseur de l'argumentaire de Mme la conseillère A. CROSET, il ne peut que repousser ce qu'elle vient de dire.

M. Philippe **BELLWALD** (EA), avant de poser la question, souhaite une confirmation de la part de la Municipalité ou de la commission concernant l'ordonnancement des travaux. D'après ce qu'il a pu comprendre, il semblerait que l'on va procéder à la construction des infrastructures et ensuite au drainage des champs. Est-ce bien comme cela qu'est prévu l'ordonnancement des travaux ?

M. Samuel **OBI**, s'adressant au rapporteur, trouve que la position de la CoFin est très importante, puisqu'elle est divisée. Ensuite, il a été discuté de l'aménagement de ces routes dans les différentes commissions sur le plan du schéma directeur cyclable ou le plan directeur communal. Finalement, ce préavis n'en fait aucune mention. Pour faire les choses bien, il propose un amendement qui est fait pour rajouter une ligne dans les conclusions :

"Les itinéraires cyclables sécurisés prévus par le schéma directeur cyclable et le PDCom seront aménagés sur des chemins rénovés et dotés d'une signalisation adaptée à la circulation mixte. C'est-à-dire agricole et cycliste"

M. le Président n'est pas certain de comprendre l'amendement de M. le Conseiller S. OBI qui demande que les routes AF deviennent des pistes cyclables. Il lui demande de le reformuler, car il est parlé de grandes dessertes agricoles et là, il est demandé que ces dessertes agricoles deviennent du jour au lendemain des pistes cyclables.

M. Samuel **OBI** ne demande rien d'autre que ce qui est déjà mentionné dans le schéma directeur cyclable et dans le PDCom. Ces routes sont désignées comme futurs itinéraires cyclables. Ce qu'il demande là, c'est une signalisation adaptée et mixte : cycliste et agricole.

La discussion est ouverte sur l'amendement :

M. Alexandre **FAVRE** croit que c'est mettre la charrue avant les bœufs, parce que M. le Conseiller S. OBI parle justement du plan directeur des cycles et c'est peut-être mieux, à ce moment-là, qu'une signalisation éventuelle soit mise en place. Il tient à rappeler que ce sont des chemins d'amélioration foncière à destination de prime abord pour l'agriculture. Il faudra vraiment régler l'aspect : est-ce que les cyclistes sont tolérés par les agriculteurs ou est-ce que les agriculteurs auront-ils encore le droit d'utiliser ces chemins qui leur étaient destinés ? Cette problématique devra être réglée en temps voulu, mais il n'est pas persuadé que les agriculteurs et les fonds qui ont été mis là-dedans pour eux et par eux, sont vraiment enclins à dire que c'est mixte. Il faudrait plutôt déjà essayer d'obtenir une tolérance par rapport à cela.

M. Jean-Luc **MAYOR** (UDC) indique qu'il y a, à peu près, 3 km de chemins qui vont être rénovés. Le plus récent date de 1970 et part depuis chez les Martins (dit "Chucunu"), en dessus du golf, pour aller jusqu'au ch. des Iles où se trouve sa propre ferme. Ce chemin est dans un état tel qu'il doit être rénové. Les autres se situant vers l'autoroute sont également dans état déplorable et il ne faut pas oublier que grâce aux agriculteurs comme lui, qui devront sortir de la salle, la commune touche 59 % de subventions. Ce sont des chemins AF, qui peut dire quel préavis a déjà été voté avec 59 % de subventions ? À part la première étape qui a été faite il y a 4 ans en arrière, le train est là, il faut monter dedans et rénover ces chemins. Ce n'est pas un problème pour lui de se récuser au vote, il est voisin, il exploite les chemins, mais par contre, il y a aussi des vélos et des gens à pied qui se promènent. M. BOREL pourra en témoigner, les agriculteurs n'ont éclaflé aucun vélo ou piéton.

M. Bernard **BOREL** (les Verts) se permet de répondre ayant été interpellé par M. le Conseiller J.-L. MAYOR. Effectivement, même qu'il roule parfois peu trop vite parfois, il ne l'a jamais éclaflé et il fait des rencontres

plutôt sympathiques. Le problème n'est pas là, la question, c'est de savoir si la Municipalité est schizophrénique ou est-ce qu'elle fait ce qu'elle dit qu'elle va faire ? Il pense que si vraiment elle fait ce qu'elle dit qu'elle va faire, elle devrait se prononcer pour l'amendement que M. le Conseiller S. OBI a déposé, en disant que c'est bien dans le bon sens et que c'est ainsi qu'elle aimerait travailler. Il croit effectivement, que l'on n'a rien contre les paysans, le problème, c'est que ces chemins sont aussi là pour les gens comme lui qui se promènent. Il espère simplement que, si c'est mieux sécurisé et si les itinéraires sont mieux balisés, on va dans le sens de ce que le PDCom dit. Et donc, il lui semble que la Municipalité pourrait se prononcer et dire que cet amendement n'est pas complètement stupide.

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, a repris le dossier de son collègue M. DEVAUD et prend bonne note des différents propos. En ce qui concerne les vœux de la commission ad hoc, la Municipalité y adhère pleinement et va faire tout son possible pour faire des aménagements afin que les piétons et les cyclistes puissent faire des haltes à des endroits sécurisés. Sur le planning des travaux, celui-ci n'est pas encore établi. Le bureau technique mandaté pour s'occuper du chantier, a vérifié le prix des travaux. Et concernant la cohabitation avec les cyclistes, il est clair que ces chemins sont aussi ouverts aux vélos, mais pas que, ils le sont aussi aux piétons et c'est dans un esprit de cohabitation entre les utilisateurs professionnels agricoles, les promeneurs et les vélos, que ces chemins seront utilisés avec, bien sûr, une signalisation adéquate et un bon sens de tous, pour occuper et sécuriser ces voies de communication. M. le Municipal rappelle qu'il s'agit bien d'un préavis de dessertes agricoles, quand bien même, il parle de réseaux de pistes cyclables. Comme l'a dit M. le Conseiller J.-L. MAYOR, la Commune touche des subventions à hauteur de 59 % pour réaliser ces infrastructures, c'est pour cela que la Municipalité veut saisir l'opportunité de ces subventions pour faire la 2e étape de la réfection des dessertes agricoles et avoir un réseau terminé sur le territoire de la commune d'Aigle. Et ceci pour le bien de tous, aussi bien pour les piétons, les cyclistes et surtout pour les professionnels de l'agriculture. Il encourage à voter les conclusions amendées du préavis.

M. Alexandre **FAVRE** a quand même un petit problème avec la récusation ; il est demandé aux personnes pour lesquelles ce préavis est utile, de se récuser.

M. le Président répond que ces chemins vont être légèrement élargis, ils vont empiéter sur les parcelles dont ces personnes sont propriétaires. Cela rentre pleinement en adéquation avec la récusation, puisqu'elles sont propriétaires de bien-fonds. Les Conseillers devant se récuser sont tous les propriétaires dont les chemins vont empiéter sur leur bien-fonds. Mme la Conseillère E. EMERY avait fait part d'un cas similaire à Corbeyrier. Si ces personnes doivent se récuser ce soir, ce n'est pas parce qu'ils utilisent le chemin ou parce qu'ils sont agriculteurs ou voisins des terrains, mais parce que les chemins vont être élargis sur leur propriété. C'est à ce titre-là qu'ils doivent se récuser ce soir.

M. Alexandre **FAVRE** s'en étonne, car ils ne vont pas recevoir d'argent pour perdre une partie de leurs terres.

M. le Président répond qu'ils vont toucher une plus-value. Cette situation est exactement la même que Corbeyrier, où le vote a été annulé purement et simplement, car des membres du Conseil communal avaient pris part au vote. Celui-ci a été cassé par le Tribunal Cantonal.

M. Alexandre **FAVRE** l'entend bien, mais il n'avait pas l'impression qu'en enlevant une partie des terres, il y ait un gain. On aurait plutôt tendance à voter non que oui par rapport à cela, mais l'impression qu'il a, c'est qu'en fin de compte, ceux qui vont faire des tours à vélo doivent aussi se récuser, parce que si les routes sont meilleures, c'est aussi pour leur usage. Il y a quand même un problème d'où commence et où finit la récusation.

M. le Président assure parler de faits réels où le Tribunal Cantonal avait cassé une décision d'un Conseil communal. Ce soir, le cas est identique et il faut obligatoirement passer par la récusation.

M. Jean-Luc **MAYOR**, pour expliquer son cas, est propriétaire d'une parcelle de 340 mètres tout au long de ce chemin. Trente centimètres vont lui être pris, ce qui représente 100 m². Mais avant que tout le monde vote, il souhaite juste expliquer qu'il n'y a aucune indemnité par rapport à la propriété de son terrain qu'il va perdre, à part qu'il aura une route un peu meilleure après. Il ne faut pas penser que les agriculteurs vont toucher de l'argent du préavis par rapport à cela. Ils mettent le terrain à disposition, ils ont une route meilleure, mais ils

n'encaissent pas d'argent.

M. Marco **ALLENBACH** (PSA), par rapport au prix, comprend que la Commune va recevoir des subventions, mais cela coûte quand même une somme très importante. C'est un peu comme quand il y a les soldes et il est intéressant de se dire quelle est la plus-value. Il lui semble intéressant justement, que les propriétaires terriens, les paysans qui vont le plus bénéficier de cet investissement se récusent, car cela va être l'occasion, pour les autres Conseillers, de manifester une solidarité vis-à-vis de ces paysans qui font un travail énorme. S'il y a aussi des cultures qui marchent, cela permet d'avoir des circuits courts au niveau de l'agriculture et cela sera aussi écologique. Par contre, il pense qu'il faut réfléchir sur les synergies et ne pas se mettre en opposition entre les cyclistes, les piétons et les paysans. Et pour qu'ils puissent cohabiter au mieux, il faut une signalisation. C'est là que les gens peuvent se promener tranquillement, sans avoir peur des vélos et que les vélos peuvent devenir un moyen de transport qui est utile, qui devient concurrentiel par rapport à la route. Enfin, il y a aussi une affaire de subvention ; pour continuer à recevoir des subventionnements de AggloChablais, il va falloir un moment donné, qu'Aigle se mette à faire des opérationnalisations par rapport aux transports à vélo, sinon tout l'argent qui a été investi jusqu'à présent dans AggloChablais sera perdu, ainsi que les subventions futures, si on ne commence pas à voir un petit peu de réalisation, au niveau des transports cyclistes. C'est une très bonne occasion d'avoir une synergie entre plusieurs intérêts différents.

La discussion sur l'amendement de M. OBI est close.

M. Philippe **BELLWALD**, comme la réponse de M. le Municipal J.-L. DUROUX le laisse toujours sans vraiment pouvoir se prononcer, souhaite déposer l'amendement suivant :

"Afin d'assurer la pérennité des infrastructures, l'ordonnancement des travaux doit être effectué comme suit : 1) drainage des terrains - 2) assainissement et constructions des routes/dessertes agricoles".

La discussion sur l'amendement est ouverte :

M. Alexandre **FAVRE** encourage ce Plénium à refuser ce dernier amendement. En effet, qui est-on pour aller dire aux spécialistes qui vont s'occuper de ces travaux, dans quel sens ils doivent les faire ? Personnellement, il est vigneron, il n'est pas apte à savoir s'il faut commencer par des drainages ou des chemins. C'est un peu de l'ingérence si le Conseil accepte une telle chose. Il encourage à refuser cet amendement de façon sèche et sonnante.

M. Philippe **PASCHE** (PLR) rebondit sur l'amendement de M. le Conseiller Ph. BELLWALD et la remarque de M. le Conseiller A. FAVRE. Les compétences sont une chose, puisque le Conseil vote sur plein de choses sur lesquels il est incompétent. Il pourrait aussi voter ici. Cela étant dit, il pense que cela revêt simplement d'une compétence Municipale d'un point de vue légal, il pense donc que cet amendement n'est pas recevable, car il n'appartient pas au Conseil de prendre ce type de décision, mais bien à l'Exécutif, selon la Loi sur les Communes.

M. le Président ajoute qu'en lisant l'amendement des Vert.e.s, il se retrouve dans le même cas.

M. Michel **CLAUDEL** (PSA) est un peu contrarié ce soir, car il est prévu des haltes avec des arbres, des bancs, mais il demande si la Commune s'est rapprochée du "Vélo lib". Il serait bien de mettre une station en plein milieu des terrains. Puisque c'est fait pour les vélos, autant en profiter.

M. Jean-Luc **MAYOR** souhaite rebondir sur les propos de M. le Conseiller Ph. BELLWALD. Il ne s'agit pas du tout de drainage, mais d'un collecteur qui sera payé à 59 % par les AF. Si drainage il devait y avoir, c'est au propriétaire du bien-fonds à payer. Ce collecteur va faire environ 300 mètres. Il n'y aura jamais de drainage payé par la commune.

M. Marc **TAVERNEY** (PLR) n'est pas contre les vélos, bien au contraire, mais il est un peu surpris du mélange de deux choses qui lui paraissent bien distinctes. Ici, le préavis parle de dessertes agricoles, de refaire des chemins et un collecteur. Dans un deuxième temps, il y a un plan directeur des cycles qui parlera de ces chemins, s'ils pourront être utilisés par les cycles ou pas. Il ne souhaite pas que le Conseil fasse l'amalgame et

qu'il refuse un préavis avec une subvention importante de 57 % en se disputant sur ces cycles. Cette discussion viendra dans le plan directeur cyclable et à ce moment-là, il ose l'espérer, que cette Assemblée trouvera un bon moyen de cohabiter entre les cycles et les tracteurs, sur ces chemins. S'ils sont élargis, ce sera encore plus facile, s'ils sont en bon état, ce sera plus agréable pour les vélos. Il faut trouver un bon moyen pour cohabiter, mais ce n'est pas l'objet de ce préavis-là, qui est finalement un objet sur la réfection des chemins agricoles.

M. Philippe **BELLWALD** a bien compris la remarque de M. le Conseiller J.-L. MAYOR. Toutefois, un collecteur sert à amener de l'eau d'un endroit à un autre. Cela veut dire qu'à un endroit, il doit y avoir un surplus. Puis, dans les environs des améliorations foncières que la Commune va faire, la première des choses est de drainer, car sans cela, elle va se retrouver avec un tassement. Qui dit tassement, dit que la pérennité des ouvrages qui vont être construits, va être fortement réduite.

M. Alexandre **FAVRE** s'adresse à M. le Conseiller Ph. BELLWALD pour lui dire que des études ont été menées, des frais d'études ont été dépensés. Il pense vraiment qu'il y a des gens qui savent comment faire les choses. On peut mettre en doute tout et rien, mais là, cela lui semble tout de même compliqué. Pour rebondir sur les propos de M. le Conseiller M. CLAUDEL, effectivement, en commission, il a été émis le vœu de demander à la Municipalité de créer des places de repos, de tranquillité. Il s'agit d'un vœu et non pas un amendement, car toutes les parcelles sur lesquelles il est possible de le faire, sont des parcelles en mains privées. Le propriétaire pourrait donc refuser. En mettant un amendement pour inscrire cela dans le marbre et qu'aucune solution n'est trouvée avec les propriétaires, les chemins ne se feraient pas. C'est pour cela que la commission a passé par le vœu. La Municipalité s'est engagée à faire son possible, mais il faut être conscient que peut-être, elle n'y arrivera pas. Simplement pour des raisons de propriété.

M. Stéphane **TILLE** (UDC), sur la question des cycles, rappelle que le schéma directeur cyclable (SDC) a déjà été voté et que cette partie des dessertes agricoles a déjà été mise en voie verte. Cela a déjà été voté par ce Plénium et il pense qu'il est opportun de mettre l'amendement, pour être en adéquation avec le SDC qui a été accepté par ce Conseil.

Mme Anne **CROSET** (EA) ne se prononcera pas sur le bien-fondé de l'amendement de son collègue M. Ph. BELLWALD. Par contre, elle prierait, avec tout le respect qu'elle lui doit, instamment, M. le Municipal, d'écouter l'avis d'un ingénieur sur le calendrier, qui n'est pas encore prêt et elle le conçoit parfaitement, qui dit qu'il est bien préférable que les travaux sur parcelles privées de drainage, soient opérés avant les travaux subséquents. Cela évitera des problèmes techniques et cela évitera probablement aussi des frais consécutifs. La Municipalité fera comme elle veut, mais elle demande d'y réfléchir instamment.

M. Sylvain **ORIOLE** (les Vert.e.s) revient sur les propos de M. le Conseiller M. ALLENBACH et l'amendement de M. le Conseiller S. OBI. Il est vrai que ce Conseil a beaucoup parlé de budget ce soir et il pense que c'est aussi bien. Même si le préavis ne concerne que les dessertes agricoles, c'est aussi bien d'avoir, en arrière-plan, le PDCoM, AggloChablais et toutes ces recommandations qu'il y a par rapport à la mobilité douce, sans oublier l'usage premier de ces dessertes. Cela a aussi une rationalisation par rapport au budget, car s'il faut revenir refaire des travaux sur ces routes dans deux ans, c'est un peu "ballot". Ce ne sont peut-être pas des millions, mais c'est toujours ça d'économisé.

M. Alexandre **FAVRE** demande à M. le Conseiller Ph. BELLWALD s'il a reçu le préavis et s'il l'a lu. Il pense que c'est l'une des seules personnes dans cette salle, qui lit le plus, dans les moindres détails, tous les documents qui sont à disposition. Il aimerait parfois même lire ceux que le Conseil ne peut avoir à sa disposition. En regardant un peu le préavis, le collecteur est situé dans un endroit où il n'y a pas de réfection de chemins, donc l'amalgame que M. BELLWALD fait, ne tient pas. Il s'excuse de n'être qu'un vigneron, il n'est pas ingénieur, mais il faut parfois regarder les choses comme il faut.

À l'attention de M. le Conseiller S. ORIOLE, effectivement, il faut faire en sorte qu'il y ait une cohabitation entre tous les usagers de ces chemins. Or, il se trouve que dans un premier temps, comme l'a dit M. le Conseiller M. TAVERNEY, il s'agit de chemins agricoles. La commission a intégré le fait qu'il faut faciliter la cohabitation, le fait que les chemins soient plus larges et aller dans ce sens-là. Mais à aucun moment, il faut lire dans le rapport, que la commission fait une opposition entre les paysans, les gens qui vont travailler, se promener ou

autres. Au contraire, elle cherche à dire qu'il faut un petit point d'eau à un endroit, quelques arbres, des bancs, etc... Son collègue M. TAVERNEY avait entièrement raison, il n'y a pas de quoi mettre en opposition ce projet avec les cycles. Il faut faire ce projet, les routes seront élargies et dans un deuxième temps, mais le plus rapidement possible, il faudra faire ce qu'il faut pour mettre la signalisation, faciliter l'utilisation par les cyclistes. Il n'y a aucun problème à ce niveau-là.

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, pour répondre aux interrogations de Mme la Conseillère A. CROSET et M. le Conseiller Ph. BELLWALD, informe que pour accompagner la Commune dans cette démarche des réfections des dessertes agricoles, un bureau d'ingénieur spécialisé a été mandaté. Actuellement, il n'y a pas de planning des travaux puisque la Municipalité n'a pas encore l'acceptation par le Conseil pour effectuer ces ouvrages. Elle ne va pas faire un planning alors qu'elle ne sait pas si elle va pouvoir les faire ou pas. Ensuite, M. le Municipal rappelle qu'il s'agit de dessertes agricoles et qu'il faudra empiéter sur des propriétés privées qui sont cultivées. Il faudra coordonner les travaux avec les cultures que font les propriétaires bordiers de ces routes. Un planning sera tenu en fonction de l'évolution et de la maturité de leurs récoltes. Selon tous ces éléments, le projet pourra démarrer. Donc, un planning sera bien sûr établi en fonction de tous cela, une fois que le projet pourra démarrer.

M. Bernard **BOREL** a besoin d'une confirmation de ce qu'il a cru entendre, c'est-à-dire sur le fait que la Municipalité est prête à soutenir l'amendement des Vert.e.s et de voter le préavis amendé. Il demande si c'est bien cela que M. le Municipal DUROUX a dit.

M. Jean-Luc **DUROUX** constate que le Conseil a besoin de beaucoup de sécurité pour prendre cette décision. Comme il l'a dit tout à l'heure, la Municipalité va soutenir l'amendement déposé par M. le Conseiller S. OBI, parce qu'effectivement, ces chemins sont des dessertes agricoles, mais elle veut aussi qu'il y ait une certaine utilisation, pas seulement par les vélos, mais aussi par les piétons et les familles. Il y aura une signalisation adéquate qui sera mise en place et qui fera partie de l'ensemble du réseau cyclable communal.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Avant de procéder au vote, **M. le Président** prie les personnes qui ont l'obligation de se récuser de bien vouloir lever la main et sortir de la salle.

Récusés :

Mme Christiane FRACHEBOUD

Mme Martine CHESEAUX

M. Alain EMERY

M. Jean-Luc MAYOR

VOTE SUR L'AMENDEMENT DE M. SAMUEL OBI (Les Vert.e.s)

"Les itinéraires cyclables sécurisés prévus par le schéma directeur cyclable et le PDCom seront aménagés sur des chemins rénovés et dotés d'une signalisation adaptée à la circulation mixte. C'est-à-dire agricole et cycliste"

A main levée, l'amendement est **accepté à la majorité** des membres présents.

VOTE SUR L'AMENDEMENT DE M. PHILIPPE BELLWALD (EA)

L'amendement est retiré par M. le Conseiller Ph. BELLWALD

M. le Président donne lecture des conclusions amendées du rapport fait passer l'objet au vote. Ainsi, à main levée et à la **majorité des membres présents, le Conseil communal d'Aigle :**

- Vu le préavis 2021-19, amendé, relatif à la réfection des dessertes agricoles (étapes 2) ;
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 2'343'800 TTC pour la réfection des dessertes agricoles (étape 2) et sur le règlement de l'entretien des chemins et autres ouvrages d'amélioration foncière ;
2. D'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur les liquidités ordinaires ou à l'emprunter, si nécessaire, le moment venu, aux meilleures conditions ;
3. D'approuver le financement tel que proposé et d'amortir le montant des travaux, après déduction des subventions, selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans.
4. **Les itinéraires cyclables sécurisés prévus par le SDC et le PDCom seront aménagés sur les chemins rénovés et dotés d'une signalisation adaptée à la circulation mixte (agricole et cycliste).**

3. RÉPONSES AUX INTERPELLATIONS, POSTULATS, MOTIONS

3.1 INTERPELLATION "PRÉSERVATION DU PATRIMOINE : QUEL SORT POUR LA FONTAINE DE LOËS ?"

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, s'exprime en ces termes :

« Pour faire suite à l'interpellation de Mme Anne Croset intitulée « préservation du patrimoine : quel sort pour la fontaine de Loës », la Municipalité peu répondre comme suit :

Question 1 : où la fontaine a été déposée ?

1) La fontaine n'a pas bougé d'un centimètre. Elle est toujours là, au même endroit, bien protégée dans un sarcophage de panneaux de chantier. Dans le cadre des travaux une séance sur place avec le fontainier avait été organisée avant la démolition de l'immeuble pour convenir des mesures de protection à entreprendre.

En général, de telles fontaines ne sont pas déplacées, pour des raisons de conservation.

Question 2 : est-ce que la Municipalité va mettre à profit ce déplacement pour une restauration

2) La fontaine n'ayant pas été déplacée, aucune rénovation n'est prévue pour le moment sur ce monument. Nous analyserons son état lors du déballage, à la fin des travaux et si une restauration s'avère nécessaire, nous examinerons la situation et les mesures à prendre en Municipalité. Pour information, il y a au sein de la commune un tournus concernant la rénovation des fontaines. Mon collègue Jean-Luc Duroux pourra sans doute vous en dire davantage.

Question 3 : qu'a prévu la Municipalité pour que la fontaine retrouve un arrière-fond digne d'elle ?

3) Concernant l'arrière-fond, une place pavée et arborisée est prévue et le mur, non protégé, ne sera pas reconstruit.

Enfin, renseignements pris, et pour mettre fin à l'insoutenable suspens de savoir qui de Mme Croset ou M. Favre avait raison, il apparaît que la plus ancienne fontaine datée avec certitude est celle de la ruelle du Grenier (1785) Il y en a peut-être des plus anciennes mais il n'y a aucune certitude, faute de documents qui les documentent.

Le lavoir du Croisat dans sa forme actuelle daterait du 19ème siècle.

En espérant avoir ainsi répondu pleinement aux questions de Madame l'interpellatrice, la Municipalité reste à disposition pour tout complément ou question. »

L'ordre du jour n'étant pas épuisé à 23h57, il reste quelques points à traiter. Conformément à l'art. 76 du Règlement du Conseil communal, **M. le Président** fait passer au vote la volonté de poursuivre la séance au-delà de minuit.

L'Assemblée décide, à la majorité, de poursuivre la séance.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

L'ordre du jour n'étant pas épuisé à 23h57, il reste quelques points à traiter. Conformément à l'art. 76 du Règlement du Conseil communal, M. le Président fait passer au vote la volonté de poursuivre la séance au-delà de minuit.

L'Assemblée décide, à la majorité, de poursuivre la séance.

M. Fabrice COTTIER, Municipal :

Rénovation de l'Hôtel de Ville :

« La Municipalité vous informe que, pour faire suite à la communication à votre Conseil Communal du 4 novembre dernier, vous recevrez ces prochains jours le préavis à caractère d'urgence, du crédit complémentaire pour la rénovation de l'Hôtel de Ville.

En effet, afin de pouvoir respecter le planning et notamment de libérer les locaux de l'ancien bâtiment de la Fondation Manzini pour fin 2023, la Municipalité a besoin d'activer rapidement une décision du conseil sur ce préavis et c'est la raison pour laquelle un Conseil Communal supplémentaire a été agendé en date du 3 février 2022.

En parallèle, la Municipalité doit impérativement déposer à l'enquête publique les travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville en prenant compte le préavis complémentaire encore en décembre afin de pouvoir respecter les délais de réalisation de ces dits-travaux.

La raison étant que si les demandes supplémentaires ne seraient pas acceptées par votre Conseil au mois de février prochain, il sera toujours possible de réaliser la partie qui a été validée par le Conseil Communal du 25 mars 2021, soit le préavis initial.

A contrario, refaire une enquête complémentaire une fois seulement le préavis accepté, cela risque de retarder tout le projet et mettre en péril le planning de rénovation, déjà très serré, compte tenu encore une fois, du fait que l'Administration doit libérer les locaux de l'Ancien Hôpital fin 2023.

D'autre part, la Municipalité vous informe que les dates de déménagement de l'Administration Communale ont

été arrêtées du 11 au 14 avril 2022 ».

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal :

SDIS : le poste de commandant du SDIS Chablais est mis au concours avec délai de candidature au 17 décembre. Toutes les informations se trouvent sur le site de la commune ainsi que celui du SDIS.

Vélo : 2022 s'annonce comme étant l'année du vélo, sous le volet de la mobilité douce, avec un préavis pour la construction d'un futur abri-vélo qui sera déposé avant Noël.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic :

Communiqué de presse : la cave communale a sorti un nouveau vin bio « *Promenade des Arts* ». Un communiqué de presse est sorti ce jour, l'Assemblée est invitée à lire ce document fournis et très intéressant.

Vins : la vente des vins communaux aura lieu ce samedi 11 décembre à la cave communale. Les Conseillers sont invités à aller retirer leurs jetons de présence, tout en respectant le plan de protection sanitaire mis en place. Il n'y aura pas d'apéritif servi.

Soirée du personnel : en raison des nouvelles restrictions liées à la pandémie, il a été décidé de reporter la soirée du personnel.

Sport : l'association sur la promotion du sport a été créée. La Municipalité a décidé d'y adhérer en validant ses statuts, ceci en lien avec le cachet du Tour de France. L'association a pour but de perdurer et respecter les prérogatives, en totale transparence et contrôle, avec un suivi de la CoFin et les membres et comité d'organisation. Par rapport à la révision, si elle l'accepte, la CoGest pourrait être l'organe de révision.

Employés communaux : La Municipalité a décidé d'impacter les salaires des collaborateurs. L'indice des prix à la consommation étant positif. La base de calcul remonte à 2012 et la commune a recapitalisé la CP. Il y aura ainsi une augmentation des salaires de 0,7 %, représentant au total un montant de CHF 47'800.-.

5. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Philippe **PASCHE** (PLR), s'exprime en ces termes :

"Quand la « tôle-mobile » joue à l'incruste

De nouveaux aménagements de la voirie nécessitent bien des fois du temps pour être compris, apprivoisés et respectés par les usagers. Parfois cependant le temps ne guérit pas, bien au contraire il induit et fige des comportements non-souhaités, voire fautifs ; il en résulte des usages qui forgent durablement des habitudes regrettables.

Deux exemples en matière de circulation dans notre ville :

- L'intersection de la Rue du Rhône, de la Ruelle sous le Bourg et de la Rue Kraft imprime le sentiment d'être un aimant à « tôle mobile », soit une zone de stationnement au mieux bigarrée, plutôt hétéroclite, en tout cas sauvage.
- Second exemple, la zone de dépose rapide au Chemin du Sillon n'a de rapide que son nom. Peut-être que certains sont longs à la détente, mais ces places sont devenues de véritables ventouses à « tôle mobile ».

Le temps d'apprentissage et de découverte de la nouveauté me semblant révolu, qu'entend faire la

Municipalité pour remédier à ces états de fait avant qu'ils ne deviennent usages ?"

M. Michel **CLAUDEL** (PSA) pour revenir sur les problèmes de stationnement, a constaté qu'à la route d'Evian, à hauteur du garage Ihmof, il y a un panneau de fin de limitation du 50 km/heure, qu'il faut retrouver un peu plus haut. Est-ce uniquement pour la route Cantonale ? A son avis, cela ne fait pas sens, ou alors il faut mettre une interdiction générale.

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, prend bonne note de cette remarque. Cette signalisation va être corrigée. Ce changement s'est fait sur la base de la route d'Evian.

Mme Catherine **KRÜMEL** (EA) a entendu M. le Président faire part d'un courrier qu'il a reçu. Eu égard à son auteur, il aurait été apprécié de faire un résumé de la lettre. La Presse étant là également, le sujet n'a pas été donné.

M. le Président répond qu'il lui était impossible de faire un résumé de la lettre étant donné qu'elle était indéchiffrable.

Mme Catherine **KRÜMEL** ajoute qu'il aurait été intéressant de connaître la raison de ce courrier.

Mme Marie-Dominique **GENOUD-CHAMPEAUX** (PSA), s'exprime en ces termes :

« Il est paru dans le journal Riviera Chablais de la semaine dernière un article concernant la vente par l'Etat de Vaud du bâtiment de l'ancienne cure d'Aigle
Il s'agit d'une magnifique propriété classée au niveau national qui est vendue pour 1.7 million de francs.

Nous voudrions savoir si la municipalité envisage de se porter acquéreur de ce bien qui est idéalement situé dans un endroit stratégique près de la gare et qui permettrait de sauvegarder un bout de notre patrimoine communal.

Il est vrai qu'actuellement beaucoup d'anciens bâtiments sont démolis et pouvoir mettre en valeur cette propriété serait un beau projet »

Mme Anne **CROSET** (EA) rappelle à M. le Syndic qu'elle attend de sa part, des réponses simples mais précises aux questions qu'elle lui a envoyé par écrit, s'agissant des dessertes agricoles.

Elle souhaite également connaître la date de parution du prochain « Aigle Info ».

Puis, se fondant sur un paragraphe en page 5, mentionnant le programme de la législature, elle voit que la Municipalité peut améliorer la présentation des comptes afin de les rendre plus accessibles. Elle souhaite savoir si elle est disposée à mettre en œuvre cette excellente proposition. Quand elle regarde la présentation du budget, depuis le début, elle ne voit pas beaucoup de progrès.

M. Alain **EMERY** (PLR) s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Nous sommes tous touchés de près par cette affaire, voire même bouleversés ; en effet, il aurait pu s'agir de nos enfants ou adolescents.

Ces enfants ont été suspendus par l'école pour mauvais comportement et par voie de conséquence, ce sont retrouvés livrés à eux-mêmes.

Les commentaires et remarques à leur sujet via la vox populi sont très souvent les mêmes : des sauvages, des racailles, la faune, des « noirs », des Kosovars, ces jeunes de la planchette !

Et pourtant, ils ne sont encore et malgré tout que des enfants !

Des enfants turbulents, bruyants

Des enfants en souffrance

Héritiers d'histoires familiales douloureuses

Issu de famille monoparentale qui se démène pour trouver des solutions

Issu de l'immigration de 1ère voire de 2ème génération

Ne s'exprimant pas toujours correctement en Français

Ne connaissant pas toujours les « bonnes » manières, de par des origines et traditions différentes

Des humains en construction ayant des besoins spécifiques

Des enfants cabossés par leur chemin de vie, mais encore des enfants **normaux** à mon sens !

Dans un cas en particulier concernant un enfant présent ce jour-là à Montreux, cela fait plus de 6 mois que de l'aide a été demandée par sa mère à la DGEJ et elle n'a encore vu aucune prise en charge concrète (Tous les services sont débordés et ce cas ne relève pas d'une « urgence »).

La réponse de l'école interpelle davantage :

« L'Ecole ne peut malheureusement plus rien faire pour votre fils qui a franchi toutes les limites du cadre et de nos possibilités d'aide ou de répressions scolaires et éducatives. De notre côté il ne reste plus que l'exclusion temporaire par tranche d'au maximum 2 semaines afin de protéger les autres élèves et leur donner une chance de travailler. »

Nous comprenons cependant cette exclusion qui permet certainement à la vingtaine de camarades de classe et le corps enseignant de travailler dans un peu plus de sérénité. Toutefois, ces séries d'exclusions par tranche de 15 jours ont fait basculer ce garçon dans la délinquance.

En effet, dans le cas de cet ado d'Aigle, sa mère vit seule avec 3 enfants. Il ne lui est bien sûr par envisageable de se mettre à l'arrêt pour surveiller les allées et venues de son fils et ses amis. Un ado de 14 ans qui est exclu à l'impression qu'il a gagné 2 semaines de vacances de plus que les autres ! Il en est fier !

Quel est le sens de cette mesure éducative ? Mis à part le marginaliser et le faire glisser dans la délinquance ?

Trop souvent ces garçons ont été menacés de sanctions que la société des adultes n'a pas ou pas pu appliquer. Ils le savent très bien et font fi des menaces. En testant les limites au sein de leur famille, à l'école et dans la société, ces enfants **intelligents** ont compris les lacunes de ce système.

Ils ne sentent ni appartenir, ni intégrés et ne peuvent pas respecter un système qui ne les respecte pas !

Notre société ne peut donc que subir les dommages collatéraux de l'échec de l'intégration à tout prix que nous n'avons ni les moyens, ni les ressources de défendre !

J'ai donc l'honneur, au vu de ce qui précède, de poser à la municipalité les questions suivantes :

1) Est-ce possible que le département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) travaille de concert avec la direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) mais également avec la municipalité en cas d'exclusion d'un élève ?

L'objectif étant de proposer un travail d'intérêt général au sein d'un service de la commune en partenariat avec la brigade de prévention afin que la sanction puisse avoir un réel impact éducatif et permettant la valorisation

de l'individu qui aura ainsi l'occasion d'exprimer une autre facette de sa personnalité. (Sortir de l'image d'enfant, ou ado turbulent étiqueté par la société !)

2) Est-ce possible de sensibiliser la population afin de faciliter la communication entre les générations et rappeler aux adultes l'importance de réagir à la provocation des ados de manière non violente et bienveillante ? »

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, pour répondre à M. le Conseiller Ph. PASCHE, répondra par écrit à ses vœux lors d'un prochain Conseil. La Municipalité travaille sur cette problématique avec de nouvelles signalisations.

Pour répondre à la demande de Mme la Conseillère A. CROSET, M. DUROUX informe que la Municipalité travaille à l'amélioration de ses documents, dont le rapport de gestion qui fait l'objet d'une amélioration dans le sens souhaité.

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) avait la même intervention que Mme la Conseillère M.-D. GENOUD-CHAMPEAUX. Il demande si cette position est immuable et si la commune possède un droit de préemption.

M. Alexandre **FAVRE** tient également à féliciter la Municipalité pour l'école à Yvorne. Tout est clair et net.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, assure à Mme la Conseillère A. CROSET qu'il répondra à ses questions lors du prochain Conseil. Le journal « Aigle Info » sort tous les deux mois. La prochaine parution doit donc être prévue pour le début de l'année.

En ce qui concerne la Cure, M. DEVAUD informe qu'il a partagé un repas avec M. le Municipal F. COTTIER et M. PONT pour discuter d'un autre sujet et ils ont abordé cette thématique. Cela fait plusieurs années que la Commune se préoccupe de ce bâtiment et avait analysé d'y mettre une crèche. En cas de réel besoin, le devis s'élèverait à environ 1 million pour la transformation, en plus de l'achat. La Commune s'est alors plutôt orientée sur un partenariat avec la Commune d'Ollon. A ce jour, la priorité est donnée et il n'y a plus d'intérêt à l'acquérir. Sur le droit de préemption, c'est un élément à vérifier. Le droit de préemption est un prix égal. Aujourd'hui, la ville pourrait imaginer acquérir la cure pour l'implantation d'une entité de profession libérale ou de type école privée.

M. Philippe **KAPPELER** (EA) s'exprime en ces termes :

« Chers collègues,

En cette fin d'année 2021, je voulais simplement remercier chacun d'entre vous pour tout le travail accompli. Nous avons démarré une nouvelle législature et je sais que ce n'est pas toujours facile de bien comprendre tous les rouages de la politique.

Je crois que ce début de législature s'est bien déroulée grâce à chacun de vous et j'aimerais vous en remercier.

Mais j'aimerais également remercier chacun des municipaux pour leur engagement. Bien souvent, nous oublions de les remercier, de les encourager pour tout ce qu'ils font. La commune d'Aigle ne serait pas ce qu'elle est sans eux. Ils s'investissent beaucoup et il est facile pour nous, comme pour chaque citoyen de les critiquer pour ce qu'ils ne font pas comme nous le souhaiterions. Mais nous pouvons également les remercier pour tout ce qu'ils font, car je crois qu'ils le font de tout leur cœur et pour le bien de notre belle cité. Beaucoup de dossiers ont avancé, des projets ont été réalisés, des décisions importantes ont été prises.

Nous pouvons être d'accord avec leurs décisions ou ne pas être d'accord, cela n'est pas la question, car chacun a le droit d'avoir son avis. Nous vivons dans un pays libre.

Étant donné que l'Entente Aiglonne n'a pas de représentant au sein de la Municipalité, je pense que c'est plus facile pour moi de les remercier car il n'y aura pas de parti pris.

Alors, je vous propose que nous puissions simplement applaudir pour nos Municipaux afin de les remercier pour leur dévouement tout au long de cette année 2021.

Merci »

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

5.1 ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT DIDIER BADAN

M. Didier **BADAN** s'exprime en ces termes :

« Mesdames et Messieurs,

Voilà que l'année 2021 arrive à son terme. Elle arrive gentiment et surtout parée d'un manteau blanc. Mais que faut-il retenir de cette année 2021 ?

Certainement pas le Covid et ses vagues et pics

Encore moins les polémiques autour des vaccins !

Alors que retenir de cette année 2021.

En tout cas pas la météo, qui a fait des siennes toute cette année et la neige en plaine de ces derniers jours ne me contredira pas.

Que faut-il retenir ?

Il faut retenir surtout les bons moments passés en famille ou avec des amis. Et surtout, si pendant ces bons moments, s'accompagne et se partage un bon verre de chasselas. Voilà ce qu'il faut retenir.

Mais 2021 ne s'est pas terminée et de bons moments vous attendent, alors profitez-en.

Pour conclure, je vous souhaite, Mesdames et Messieurs, de belles fêtes de fin d'année, ainsi que mes meilleurs vœux pour la nouvelle année ».

5.2 ALLOCUTION DE M. LE SYNDIC GRÉGORY DEVAUD

M. Grégory DEVAUD s'exprime en ces termes :

« La situation actuelle appelle aux émotions. Nous vivons une situation pesante avec la fatigue, l'agacement. Le personnel communal a beaucoup de travail, mais on sent que cela pèse. On aimerait bien venir à bout de cette pandémie. Le directeur de l'hôpital pense que cette cinquième vague pourrait être la dernière. Il indiquait qu'elle allait durer jusqu'à fin mars puis redescendre et sortir de tout cela, même s'il faut apprendre à vivre avec. J'encourage chacun de vous à vous faire vacciner. La nouvelle législature a débuté depuis six mois, avec une nouvelle équipe, des projets ambitieux et nous apprenons à vivre ensemble, mais nous avons un seul et même but, l'amour pour la ville et son développement.

Je remercie le Président du Conseil, sa fonction n'est pas simple, mais il se débrouille pas mal, il tient la maison. Les contradictions sont saines.

Je souhaite vous lire l'histoire d'un livre qui m'inspire, se trouvant sur mon bureau :

« Mon escargot de la déchetterie »

J'ai adoré ces derniers jours de bonne et vraie pluie. Je sais, ce n'est pas la meilleure amie des hommes qui travaillent sur les chantiers, sur les toits, dans les champs. Mais les travailleurs du dehors n'ont pas de meilleure amie, question météo. Chaud, froid, mouillé, c'est toujours difficile. Avant ces pluies, je voyais les gens du bâtiment, de la route, de l'agriculture, de la déchetterie voisine, du port où il fallait nettoyer les saletés des fétards du soir, je les voyais souffrir de la chaleur, du poids de choses dans la poussière et le soleil, de la dureté du sol, de la sécheresse, de l'odeur des déchets. Puis je les ai vus sous le ciel gris et les averses lourdes, poursuivre leur boulot, parce que c'est comme ça, parce qu'il le faut. On pourrait applaudir tous les jours les travailleurs de l'extérieur, livrés à l'âpreté du temps qu'il fait. Et on pourrait m'applaudir, d'ailleurs je m'applaudis moi-même, parce que je suis un héros du compost : j'ai sauvé une vie qui sans moi n'avait aucune chance de passer l'été.

Cela s'est passé exactement comme ça ; je suis allé à la déchetterie pour y vider deux énormes sacs de toile pleins d'herbes et de branches coupées que m'avait confiés le voisin. Je hisse un sac au-dessus de la vaste benne déjà bien pleine, je m'apprête à en verser le contenu quand j'aperçois un bel escargot, toutes cornes dehors, qui se balade au cœur de la tonne de verdure déjà entassée. Il avance de son pas glissant, il semble vivre un bien-être parfait, avoir trouvé son Eden, mais le voyage de cet inconscient sans doute ramené d'un jardin ne peut pas durer. Il va se faire enfouir, ratatiner, puis composter et finalement transformer en gaz. Je n'ai pas hésité, je me suis penché au risque de finir comme lui, dans la benne, je l'ai attrapé, et je suis allé le déposer sous une haie un peu éloignée sans oublier de lui parler sèchement, car j'aime m'adresser aux animaux : « Écoute, bel escargot, je ne serai pas toujours là pour toi, alors arrête de prendre ton temps, de flâner avec gourmandise en des lieux aussi dangereux. Reste où c'est bien vert, où tu ne risques pas ta coquille sublime. Ne fais pas le malin ».

Il m'a semblé qu'il comprenait, car j'ai toujours la prétention de penser que les animaux m'entendent : il a sorti ses cornes – quel spectacle dont on ne se lasse pas – que j'ai touchées de mon index pour l'embêter un peu comme quand j'étais petit, mais je suis toujours petit, pour ce genre de trucs, il les a prestement rentrées mais il les a vite ressorties puis il est parti en direction de la pelouse voisine où il y a suffisamment d'herbe pour qu'il se nourrisse pendant trois siècles. Et là, je l'ai vu, il a rencontré quelqu'un. Oui quelqu'une. Peu importe, chez les escargots.

Je suis reparti de la déchetterie en héros anonyme, fier de mon acte, savourant la discrétion de ma générosité courageuse, et je me suis rappelé à quel point, à Noël, j'aime les escargots bien chauds. »

M. le Syndic souhaite à toutes et tous de très belles fêtes de fin d'année.

L'Assemblée applaudit.

M. le Président clôt la séance à 00 h 40. Il invite les Conseillères et Conseillers à se rendre à la Dîme pour poursuivre la soirée par un apéro dînatoire.

CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Le président :
Didier BADAN



La secrétaire :
Véronique DELADOEY

